



**HAL**  
open science

## L'élevage en France, XVIIe - XVIIIe siècles

Annie Antoine

► **To cite this version:**

Annie Antoine. L'élevage en France, XVIIe - XVIIIe siècles. Le Bulletin de la SHMC, 1999, La terre et les paysans. Productions et exploitations agricoles aux XVIIe et XVIIIe siècles en France et en Angleterre : actes du colloque de 1998 (Aix-en-Provence) : à la mémoire de Jean Jacquart, 24, pp.7-60. hal-04403995

**HAL Id: hal-04403995**

**<https://hal.science/hal-04403995v1>**

Submitted on 18 Jan 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



## L'élevage en France, XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles

Annie ANTOINE  
CRHISCO-Université Rennes 2

Version soumise à l'éditeur

Pour citer ce texte : « L'élevage en France, XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles », dans : *La terre et les paysans. Productions et exploitations agricoles aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles en France et en Angleterre*, Bulletin de la SHMC (Société d'histoire moderne et contemporaine), n° 24, p. 7-60, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1999, 194 p.

### Introduction

« Nous avons des bêtes parce qu'il en faut pour manger le foin ». Telle est la réponse du subdélégué de Laval à l'intendant de Tours en 1756<sup>1</sup>. Cette phrase résume une grande partie de l'ambiguïté de ce secteur économique sous l'Ancien Régime : secteur important – le même subdélégué remarque par ailleurs qu'il se fait un grand commerce de bestiaux dans cette région – mais dont il ne sera traité que de manière très laconique. C'est le plus souvent de cette manière qu'est abordée la question de l'élevage par les historiens. Même s'il n'est pas systématiquement pour eux ce qu'il est pour les physiocrates, le « mal nécessaire » d'une agriculture aux résultats incertains, il est toujours présenté comme un secteur secondaire de la production agricole. Qu'ils abordent la question par le biais technique – celui de la fertilité du sol et de la production des engrais – ou par le biais social – celui de l'accès aux pâturages et aux communaux – ils en font une activité annexe. Tel est le cas des grandes thèses d'histoire rurale qui laissent rarement à l'élevage une place bien importante, alors que la mesure du cheptel y est utilisée comme indice de richesse, comme facteur de différenciation à l'intérieur du groupe des agriculteurs. Il faut le reconnaître, les historiens ne se sont intéressés que très ponctuellement à ce qui constitue les techniques de l'élevage : reproduction des animaux, nourriture, dressage, gestion des troupeaux<sup>2</sup>. C'est ailleurs que l'on trouve des informations sur l'élevage proprement dit, chez les vétérinaires, les ethnozoologues, les géographes, et même parfois les juristes.

<sup>1</sup> Arch. dép. d'Indre-et-Loire, C 337.

<sup>2</sup> Jean-Marc MORICEAU, « Une question en renouvellement. L'histoire de l'élevage », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, à paraître, 1, 1999.

Ce relatif désintérêt des historiens ruralistes vis-à-vis de l'élevage a différentes causes. L'état de la documentation, avant le XIX<sup>e</sup> siècle, en est une. Pour l'époque moderne, la question peut être abordée de manière globale à partir des enquêtes des intendants, ou bien de manière ponctuelle à partir des minutes notariales, éventuellement des comptabilités agricoles. Ce second type d'approche a été privilégié par les historiens : les grandes thèses d'histoire rurale, qui sont très largement des études d'histoire sociale, abordent la question de l'élevage sous l'angle de la richesse voire de la puissance des agriculteurs : le « gros » laboureur est l'homme qui a des animaux pour tirer sa charrue et ses charrettes ; c'est la propriété du troupeau telle qu'elle est révélée par les inventaires après décès qui est considérée comme importante, en revanche sa gestion est en grande partie ignorée.

Une seconde cause de ce relatif désintérêt pour l'élevage est que l'on sait, depuis les physiocrates, que l'agriculture, pour nourrir la totalité de la population, doit produire essentiellement des céréales : les animaux servent à travailler et à fumer le sol. Comme il leur est fait la plus petite place possible, ils remplissent insuffisamment leur rôle : la jachère est inévitable et les rendements céréaliers sont faibles. On a reconnu ici la critique traditionnelle de l'agriculture ancienne, celle des agronomes, pour qui les animaux jouent pleinement leur rôle de « mal nécessaire », tenant toujours trop de place et ne fournissant jamais assez d'engrais<sup>3</sup>. Ce discours est celui de l'État et des administrations locales, des Sociétés d'Agriculture, mais aussi des agriculteurs « éclairés » du XVIII<sup>e</sup> siècle, des cultivateurs « intelligents » du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est aussi celui que relaient le plus généreusement les historiens. Si la crise céréalière et ses conséquences démographiques et sociales ont été largement étudiées, tel n'est pas le cas de l'épizootie, toujours considérée comme moins grave, car ne touchant pas directement le potentiel alimentaire des campagnes. L'élevage est regardé comme superflu alors que les céréales qui sont analysées comme une culture de survie par les historiens sont supposées être l'objet de tous les soins des agriculteurs. A-t-on jamais tenté de mettre en relation la mortalité des hommes et des courbes du prix du bétail comme on l'a fait avec les mercuriales ? Cette lecture critique du système agricole ancien, héritée des physiocrates, empêche la compréhension du rôle et de l'importance de l'élevage dans l'économie d'Ancien Régime. L'élevage est présenté comme une activité par défaut : il concerne les terres qui ne peuvent pas produire les céréales essentielles à la survie. Il est inévitablement associé à la pauvreté : les régions cérésières sont riches, les autres sont pauvres, peuplées d'animaux chétifs qui cherchent leur nourriture sur des espaces incultes. Cet élevage de pauvres existe effectivement sous l'Ancien Régime : les vaches, chèvres et brebis élevées sur les communaux ou dans les régions de forte compascuité sont d'une faible productivité. Ce type d'élevage n'est pas le seul, il n'est pas sûr qu'il soit le plus important.

Enfin, une autre raison de l'étroitesse de la place faite à l'élevage dans les études d'histoire rurale tient au fait que, dans la production d'une exploitation, le statut de l'élevage n'est pas le même que celui des céréales. L'exploitant consomme ses céréales (il vend les surplus s'il en a) mais il commercialise la quasi-totalité de ses animaux. Toutes les enquêtes d'Ancien Régime le disent : les produits de l'élevage servent à avoir de l'argent pour payer l'impôt ; à l'exception de ceux de la basse cour, les animaux n'étaient qu'exceptionnellement abattus et consommés sur

<sup>3</sup> Jacques MULLIEZ, « Du blé, mal nécessaire. Réflexions sur les progrès de l'agriculture de 1750 à 1850 », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, XXVI, 1, janvier-mars 1979, p. 3-47.

l'exploitation, même si l'on trouvait un peu de vache salée dans les charniers bretons et si les fermiers de l'Île-de-France faisaient appel à un boucher professionnel pour abattre les animaux consommés lors des fêtes familiales ou pendant les moissons<sup>4</sup>. C'est pourquoi, dans une économie dont les caractères d'échange ne sont peut-être pas toujours appréciés à leur juste valeur, l'élevage n'a pas beaucoup de place. Or – et c'est un des intérêts de cette question – il semble que l'élevage, là où il existe, présente la caractéristique d'être essentiellement une activité d'échange.

Si l'élevage n'a pas fait l'objet d'études générales de la part des historiens, il existe cependant sur cette question une bibliographie riche<sup>5</sup>, quoique très dispersée, qui suggère plusieurs types de problématiques : l'entrée économique et sociale tout d'abord, celle des grandes thèses et monographies d'histoire rurale, présente l'élevage sous le double aspect (contradictoire parfois) de la richesse de l'agriculteur et d'une production secondaire, au mieux complémentaire des céréales ; l'entrée anthropologique et ethnographique ensuite est celle vers laquelle oriente une assez grande partie des écrits disponibles, qu'il s'agisse d'articles locaux ou des chapitres consacrés à cette question de l'élevage et des modes de vie par les géographes de l'école vidalienne. Certes, on aimerait connaître la production totale de cet élevage au moins à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il ne semble pas que l'on dispose de la documentation nécessaire pour répondre à cette question, même si l'on peut raisonnablement utiliser l'enquête de l'an III<sup>6</sup>, les statistiques agricoles de 1840, voire l'enquête de 1852. Par contre, l'état actuel de la bibliographie autorise une première synthèse mettant en évidence des régions d'élevage liées à la nature des animaux, à l'orientation de cette activité (commerce/subsistance), aux systèmes agraires en général. C'est ce que tente de faire le présent article en proposant des remarques dont certaines présentent un assez fort caractère de certitude tandis que d'autres ne sont que des hypothèses de travail. Parmi ce que l'on peut affirmer, il y a l'idée qu'il existe dans la France d'Ancien Régime diverses manières de pratiquer l'élevage : on peut opposer un élevage spéculatif et un élevage de pauvres, analyser les conséquences de cette opposition sur les différentes manières de pratiquer l'élevage (choix des animaux et de leur nourriture, commercialisation...), remarquer que cette opposition entre ces deux types d'élevage est en fait celle de systèmes agraires différents. À un niveau moindre de certitude, on peut explorer l'idée que l'élevage est la force des régions pauvres soit en constituant une activité de subsistance (lait et minimum nécessaire d'argent liquide), soit en assurant la diversité des productions (résistance aux crises ?), soit en procurant des revenus importants mais plus difficiles à connaître que ceux des céréales. Enfin on peut proposer l'idée que l'élevage entraîne une importante activité d'échanges – circulation des hommes, des bêtes et des capitaux dans des groupes variés de la population – et que ce n'est qu'une croyance implicite à l'autarcie rurale qui amène à minimiser la place de l'élevage dans les campagnes aux deux derniers siècles de l'Ancien Régime.

<sup>4</sup> Jean-Marc, MORICEAU, *Les Fermiers de l'Île-de-France. L'ascension d'un patronat agricole (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Fayard, 1994, 1071 p. ; 2<sup>e</sup> éd., Paris, Fayard, 1998. Voir p. 388 et suivantes.

<sup>5</sup> Jean-Marc MORICEAU, *La Terre et les Paysans en France et en Grande-Bretagne aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles. Un guide bibliographique critique*. Première partie : *Histoire et Sociétés Rurales*, 9, 1998 ; deuxième partie : *Histoire et Société Rurales*, 10, 1999.

<sup>6</sup> Octave FESTY, *Les Animaux ruraux en l'An III. Dossier de l'enquête de la Commission d'Agriculture et des Arts*. T. I : Paris, Paul Hartmann, 1941 ; T. II : Paris, Tépac, 1946 ; Conclusion et index, Paris, Tépac, 1947.

## I- Géographie et état de l'élevage en France

### 1- Approche générale : l'enquête de l'An III

Cette enquête, publiée et commentée par Octave Festy en 1946, a récemment été utilisée dans le volume 10 de l'Atlas de la Révolution française<sup>7</sup>. On sait toutes les raisons que l'on a de critiquer les chiffres qu'elle fournit : ce sont les mêmes que pour les enquêtes d'Ancien Régime (chiffres arrondis laissant les plus grands doutes sur la manière dont ils ont été obtenus, types d'animaux introduits sous diverses dénominations dans les différents districts, incohérences évidentes de certains chiffres...) et aussi toutes celles qui tiennent aux conséquences de la Révolution sur le bétail (destruction des haras, impossibilité d'obtenir de renseignements en provenance des districts touchés par les guerres de Vendée, dégradation de l'agriculture dans certaines régions, rupture des réseaux de commerce habituels, etc.). L'enquête de l'an III a été réalisée dans le cadre des districts : un peu moins de la moitié d'entre eux (210 exactement) ont répondu, certains départements n'étant représentés par aucune réponse. Elle comporte un « recensement » du nombre des animaux de chaque espèce et des « observations » sur ces animaux.

Les chiffres, traduits en tonnes de viande par district, ont servi de base aux cartes réalisées dans l'Atlas de la Révolution française. Ces cartes répondent à une partie des questions que l'on peut se poser (quelles sont les principales régions d'élevage ? Où trouve-t-on principalement des bœufs, des porcs, des chevaux, etc.?), mais elles ne permettent pas de relativiser la part régionale des différents animaux – compte tenu de la manière dont ont été élaborées ces cartes, ce sont de loin les bovins qui pèsent le plus lourd dans ces statistiques –, ni de faire apparaître des « systèmes d'élevage » reposant l'association de tels ou tels animaux. Le cheptel recensé se compose de 59,68 % d'ovins, 22,15 % de bovins, 7,53 % de porcins, 5,32 % d'équidés, 3,50 % de caprins, 1,77 % d'ânes et de mulets<sup>8</sup>. Géographiquement, les porcs sont nombreux de l'Aquitaine à la Bretagne<sup>9</sup> et aussi dans l'est de la France, les chèvres dans la zone méditerranéenne et dans les Alpes du Sud, les mulets et les ânes dans le Midi et le Sud-Est, les ovins dans le Bassin Parisien (associés à la culture des céréales), dans l'Aquitaine, le Limousin, la Saintonge et le Poitou (associé aux bovins) et dans le Languedoc (élevage transhumant). En ce qui concerne le gros bétail, c'est sans surprise que l'on constate que le Nord est la zone de prédilection du cheval et que les bovins sont rares dans la région méditerranéenne. L'étude un peu plus précise de la localisation des différents types de bovins montre que, sur un fond assez uniformément réparti de vaches et de veaux, se greffent certaines spécialisations telles celle des bœufs de la Normandie, du Maine et du Poitou ou celle des vaches laitières des Alpes du Nord et du Massif Central.

Soulignons que cette enquête vaut à la rigueur pour l'extrême fin du XVIII<sup>e</sup> siècle mais que la situation n'était probablement pas la même un ou deux siècles

<sup>7</sup> Gérard BÉAUR, Philippe MINARD et Alexandra LACLAU, *Atlas de la Révolution française*. 10 : *Économie*, Paris, EHESS, 1997, 125 p.

<sup>8</sup> Ces pourcentages ont été calculés à partir du nombre d'animaux recensés dans l'enquête de l'an III. Je remercie Bernard Garnier de m'en avoir communiqué le dépouillement informatisé.

<sup>9</sup> Les données sont très incomplètes dans l'enquête de l'an III, mais les études régionales faites pour le XVIII<sup>e</sup> siècle permettent d'affirmer que le porc est l'animal de l'Ouest atlantique.

auparavant. L'exemple du Bassin Parisien en portera témoignage. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les ovins dominent nettement, mais au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, et encore pendant une bonne partie du XVII<sup>e</sup> siècle, l'élevage y est beaucoup plus diversifié<sup>10</sup>, les cheptels se composant de « bêtes blanches », mais aussi d'une importante cavalerie, de bœufs, de bouvillons et aussi de vaches laitières. Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, l'élevage d'embouche – bœufs et bouvillons – s'est effondré et les fermiers ne conservent plus que les génisses appelées à renouveler le troupeau<sup>11</sup>. Inversement, les troupeaux d'ovins se sont multipliés. L'évolution de la place des porcs dans cette région est également très intéressante : au XVI<sup>e</sup> et pendant une grande partie du XVII<sup>e</sup> les fermiers produisent des porcs gras en abondance<sup>12</sup>. La place du porc dans les économies d'Ancien Régime a fait l'objet d'un débat parmi les historiens : porc familial que l'on trouve dans tous les saloirs, même ceux des plus pauvres, ou bien animal peu exigeant mais concurrent de l'homme pour sa nourriture et donc relativement peu répandu ?<sup>13</sup> L'exemple de la Plaine de France montre que la réponse est chronologiquement variable et correspond à des mutations internes des systèmes d'élevage : les porcs, nombreux au XVI<sup>e</sup> siècle dans cette région, ont considérablement reculé au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>.

En ce qui concerne les aspects qualitatifs de ce bétail, l'enquête de l'an III est assez peu intéressante ; les réponses sont bien en deçà de ce que l'on peut lire dans certaines enquêtes antérieures ou dans celle de 1819-20<sup>15</sup>. Elles se ramènent souvent à une lamentation assez peu argumentée sur l'état des bestiaux. On a quelques lignes sur la manière de les nourrir et de grands développements sur leurs maladies mais on n'y apprend rien sur les différentes sortes d'animaux et sur la manière d'en conduire l'élevage. Les réponses sont influencées par les conséquences de la Révolution (disparition des haras, crainte des réquisitions d'animaux et du partage des communaux) et par le discours officiel en circulation : il faut des prairies artificielles et de bons reproducteurs ; le bétail est en mauvais état parce que l'on ne dispose ni de l'un ni de l'autre. Ceci renvoie une image très peu nuancée du cheptel : les bêtes sont petites, mal nourries et mal soignées, peu productives. L'étude régionale permettra une géographie à la fois plus incomplète mais moins imprécise des types d'élevage représentés dans la France d'Ancien Régime.

## 2- Cheptels d'exploitation, spécialisations régionales

### • Bretagne : la prédominance des petites vaches à tout faire

Dans la Basse-Bretagne, au tout début du XIX<sup>e</sup> siècle, les bovins sont plus nombreux que les ovins, ce qui n'est pas fréquent en France ; dans le Finistère, ils

<sup>10</sup> « Avant 1650, la grande exploitation ménageait un relatif équilibre entre les différents cheptels », Jean-Marc MORICEAU, *Les Fermiers de l'Île-de-France...* op. cit. p. 400.

<sup>11</sup> Idem p. 386-390.

<sup>12</sup> Idem p. 392.

<sup>13</sup> Jean-Jacques HÉMARDINQUER, « Faut-il démythifier le porc familial d'Ancien Régime ? », *Annales ESC*, XXV, 6, novembre-décembre 1970, p. 1745-1766.

<sup>14</sup> Jean-Marc MORICEAU, « La belle époque du porc dans les campagnes céréalières (vers 1550-1650) », p. 243-256, in *L'Homme, l'animal domestique et l'environnement du Moyen Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle. Actes du colloque de Nantes (22-24 octobre 1992)*, DURAND, Robert, (éd.), Nantes, Ouest-Éditions, 1993, 387 p.

<sup>15</sup> Ceci est très net dans les départements où l'on dispose des réponses faites au niveau des communes et non des synthèses cantonales ou des arrondissements.

sont plus nombreux que les chevaux eux-mêmes. Dans ce département en l'an XII, il y a 61 348 chevaux et 174 544 bovins ; en l'Ille-et-Vilaine en 1810, il y a 50 510 chevaux pour 185 029 bovins<sup>16</sup>. Ces bovins de la Bretagne sont essentiellement des vaches. Les 185 029 bovins de l'Ille-et-Vilaine recensés vers 1810 se répartissent entre : 3 756 taureaux, 11 693 bœufs, 126 490 vaches, 22 650 génisses, 20 440 veaux<sup>17</sup> ce qui, compte non tenu des veaux, donne un rapport mâles/femelles de 1/10. À ce cheptel bovin s'ajoutent les chevaux. Ils sont utilisés en Basse-Bretagne pour labourer. Le Trégor et le Léon en sont les principaux fournisseurs. Là encore les femelles prédominent : ces chevaux sont essentiellement des juments<sup>18</sup>.

Les inventaires après-décès des agriculteurs du Vannetais confirment cette domination des vaches<sup>19</sup>. Est considéré comme représentatif d'un paysan « moyen » ce tenuyer<sup>20</sup> de Brandivy qui a, en 1781, deux bœufs, trois vaches, une génisse, un taureau, un veau, une chèvre et trois poules, ou son voisin, « tenuyer » comme lui et décédé la même année qui a 2 bœufs, 1 jument, 4 vaches, 2 génisses, 1 taureau, 3 chèvres et 1 chevreau, environ 40 moutons. Un tenuyer plus riche, celui de Poulfang dans la paroisse de Grand-Champ a une paire de bœufs, un cheval, six vaches, 4 génisses, 3 taureaux, une chèvre et deux porcs. Un peu plus riche, un des métayers du domaine (La Granville en Brandivy) dispose de 2 bœufs, d'une jument, de 2 cochons, de 8 vaches, de 6 génisses, d'une chèvre et de quelques volailles. À côté de cela, on observe une multitude de petits cheptels, ceux de journaliers ou d'artisans : Jean Brian tisserand à Grand-Champ a une vache et 6 ruches à miel, Pierre Boterel, qui dispose d'un hectare de terres labourables situées dans les landes de Plaudren, nourrit une vache et une génisse. Ici, la vache du pauvre nourrie sur des landes qui ne sont pas encore afféagées, est une réalité.

Le point commun de ces cheptels est leur médiocrité globale, leur variété (toutes les sortes de bêtes sont représentées) et aussi la prédominance des femelles qui signifie soit un élevage naisseur (c'est le cas des juments du Léon et du Trégor), soit un élevage de subsistance dans lequel la vache sert à la fois au travail et à la production de lait, les veaux étant vendus très jeunes.

### • Maine, Poitou, Combraille, Limousin : des troupeaux mêlés

La majorité des troupeaux des régions herbagères de l'Ouest de la France et aussi des périphéries du Massif Central sont des troupeaux mêlés, composés dans des proportions variables de bovins et d'autres animaux, et, à l'intérieur du groupe des bovins, d'un pourcentage variable de mâles et de femelles, d'animaux jeunes et vieux. La principale distinction qui peut être faite alors repose sur l'importance de ce cheptel, importance variable suggérant une utilisation différente des animaux : une exploitation qui a deux bœufs les utilise exclusivement au travail, une autre qui en a six ou huit se livre probablement à un élevage spéculatif.

<sup>16</sup> Fañch ROUDAUT, « Les vaches bretonnes au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Charpiana. Mélanges offerts par ses amis à Jacques Charpy*, Rennes, 1991, p. 319-327.

<sup>17</sup> Arch. Nat. F10 511, cité par Jean LETACONNOUX, « L'agriculture dans le département d'Ille-et-Vilaine en 1816 », *Annales de Bretagne*, 1908-1909, t. XXIV, p. 599-618.

<sup>18</sup> Jacques MULLIEZ, « Le cheval breton aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, connaissances scientifiques et savoir-faire paysan », *Actes des Conférences*, Université d'été des Enclos et des Monts d'Arrée, 1990, Landivisiau, 1991, p. 82-97.

<sup>19</sup> Timothy LE GOFF, *Vannes et sa région. Ville et campagne dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle*, Loudéac, Yves Salmon, 1989, 399 p. (éd. anglaise, 1981), voir p. 179-181.

<sup>20</sup> Tenuyer : exploitant en domaine congéable.

## 1- Les gros troupeaux : Poitou, Maine

Les gros troupeaux sont ceux du Poitou et du Maine. En Poitou, les métairies font de 15 à 60 hectares<sup>21</sup> ; les plus grandes, celles que Philippe Bossis appelle les « métairies ordinaires », comptent de 6 à 12 bœufs, les petites en ont une ou deux paires. Les bœufs que l'on trouve sur ces exploitations sont d'âge varié ; ils n'y sont pas engraisés mais dressés au labour. Ils sont définitivement vendus et quittent le pays vers 7 ou 8 ans. Mais entre temps, ils sont passés sur plusieurs exploitations car les métayers ont coutume d'échanger leurs animaux lors des foires pour y faire quelque profit. Dans les métairies du Poitou, il y a aussi de jeunes bovins : les veaux, les « noges » et les taureaux. Les vaches suitées<sup>22</sup> sont moins importantes que les bœufs : 6 sur les plus grandes métairies, 2 ou 3 sur les autres. Les bêtes chevalines sont rares sur ces exploitations : un cheval et une jument ou « cavale » tout au plus. Le petit bétail est représenté par des brebis : 12 à 45 têtes. L'élevage porcin n'est pas très important : une métairie sur quatre seulement élève un cochon. Au total, les bêtes à cornes représentent 90 % de la valeur du total et les bœufs « liés » (en paire) 60 % à eux seuls. Les borderies et closeries ont un cheptel bien moindre : pas de bœufs, 4 à 6 vaches et quelques veaux, 2 ou 3 brebis et leur « suite », soit un cheptel qui en valeur représente à peine le quart de celui du métayer. Tous ces animaux sont aux mains des agriculteurs : « Du côté des journaliers, une légende persiste qui doit être détruite, celle de la vache ou de la bête à laine du pauvre. Dans ce pays l'homme de journées n'a pas d'animaux »<sup>23</sup>.

Le cheptel des métairies de la Gâtine, étudié par Louis Merle<sup>24</sup>, est très proche de celui du Poitou. On y retrouve la même grande diversité des animaux et de leurs dénominations qui suggèrent des utilisations variées de ces animaux. Ce cheptel se compose de ce que l'on appelle les bêtes aumailles (les bovins), de chevaux, de brebis, moutons et agneaux, de chèvres, de porcs et d'animaux de basse-cour. Les bovins sont très variés. Les mâles adultes sont les « bœufs de trait », « bœufs de tire », « bœufs tyrouins », « bœufs d'arrée » ; les « jouangles » sont de jeunes bœufs en cours de dressage ; le veau de deux ans est l'animal reproducteur, le taureau. Après avoir fait les saillies de l'année, il est affranchi ou « tordu » et devient « jouangle ». C'est pourquoi les veaux de deux ans vont par paire dans les métairies. Les vaches sont recensées avec « leur suite » qui se compose des produits de l'année : veau ou « boudet » si c'est un mâle, « tore » ou « boude » si c'est une femelle. Une vache sans suite est « vasine ». Le boudet est appelé « animal » ou « âne couillard » ; la « poulde » est une jeune jument. Ces animaux très variés sont en nombre considérable sur les exploitations ; en 1669, le cheptel d'une métairie de Châtillon-sur-Thouet est le suivant : deux bœufs de 6 ans, poil brun ; deux bœufs de 5 ans, poil châtain ; deux bœufs de 5 ans, l'un poil rouge, l'autre châtain ; deux bœufs de 4 ans, poil rouge ; deux bœufs de 3 ans, poil châtain ; deux veaux de deux ans, poil brun ; une vache, âge inconnu, poil fromentin,

<sup>21</sup> Philippe BOSSIS, « Le milieu paysan aux confins de l'Anjou, du Poitou et de la Bretagne (1771-1789) », *Études Rurales*, 47, juillet-septembre 1972, p. 122-147.

<sup>22</sup> On appelle une vache « suitée » ou bien « une vache et sa suite » une vache accompagnée d'un veau de l'année. Les mêmes termes s'appliquent aux brebis.

<sup>23</sup> Philippe BOSSIS, « Le milieu paysan... », art. cit. p. 130.

<sup>24</sup> Louis MERLE, *La métairie et l'évolution agraire de la Gâtine poitevine de la fin du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, EPHES, 1958, 252 p. Les moyens de production, le cheptel vif, p. 112 et suivantes.



suivie de son boudet de l'année, même poil, ce qui représente un total de 14 bovins, des mâles essentiellement.

Les métairies du Maine présentent la même importance et la même composition des cheptels. Dans la région de Laval, une métairie moyenne (20 à 30 hectares) compte, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle 6,3 bœufs ou bouvards, 5,2 taureaux, 4,3 vaches, 4 veaux soit plus de 17 bovins ainsi que 3,8 chevaux, 23 moutons et 4 porcs<sup>25</sup>. À titre de comparaison, on peut remarquer que les closeries (exploitations de 5 à 10 hectares, parfois moins) comportent beaucoup moins de bétail : aucune ne possède de bœufs, bouvards ou taureaux, rares sont celles qui possèdent des chevaux, elles ont des vaches et des veaux (3,25 vaches et 2,4 veaux en moyenne), des moutons (une dizaine), des porcs (une paire)<sup>26</sup>. Certaines exploitations, souvent les grandes métairies des domaines seigneuriaux, présentent de forts contingents de bovins du même âge destinés à être rapidement vendus ; c'est le cas de la métairie du Domaine d'Hauterive (paroisse d'Argentré) dont la prisée, d'une valeur de 3 100 livres en 1775, se compose de 4 grands bœufs, 2 bœufs, 2 bouvards de 3 ans, 7 vaches, 2 veaux mâles et 2 « veaux génisses », 10 taureaux de 2 ans, 7 taureaux d'un an et 3 génissons, 5 chevaux et 1 poulain, 6 brebis ou agneaux, 5 cochons, 4 oies et 1 jars. C'est aussi le cas à la même date du Domaine du Château de la Bigottière où l'on trouve une prisée de 5 601 livres composée de 16 bœufs, 4 bouvards de 3 ans, 11 vaches, 7 taureaux de 2 ans, 6 taureaux et 1 génisson d'1 an, 11 veaux de lait dont 8 mâles et 3 femelles seulement, 4 juments, 3 chevaux, 3 cochons et une truie pleine<sup>27</sup>.

Dans tous les cas cités ici, qu'il s'agisse de cheptels moyens ou de cheptels que l'on peut considérer comme réellement importants, on observe que, parmi les bovins, les mâles sont toujours plus nombreux que les femelles (on le remarque même pour les veaux du Domaine de la Bigottière) ce qui montre une volonté affirmée de l'exploitant de pratiquer un élevage spécialisé.

## 2- Les petits troupeaux

On rencontre des cheptels semblables dans les métairies de la périphérie nord et ouest du Massif Central, mais les animaux sont beaucoup moins nombreux. Les baux de la région de Montaigut en Combraille présentent pour le XVIII<sup>e</sup> siècle des cheptels composés de 2 et plus souvent 4 bœufs « arrants et charriants » par métairie<sup>28</sup>. Ces animaux ont une valeur-travail plus qu'une valeur-viande ou lait. Toutes les exploitations ne disposent pas d'une jument. Les ovins y sont 4 à 5 fois plus nombreux que les bovins. L'élevage du porc est très répandu : toutes les exploitations abritent plusieurs truies avec ou sans porcelets, des porcelets seulement, ou des porcs seulement.

<sup>25</sup> Annie ANTOINE, *Fiefs et villages du Bas-Maine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Mayenne, Éditions Régionales de l'Ouest, 1994, 539 p. Voir p. 316 : l'étude porte sur les prisées de 19 métaires de la paroisse d'Argentré, relevées entre 1766 et 1776.

<sup>26</sup> Ibidem. L'étude porte sur 16 prisées de closeries de la paroisse d'Argentré, relevées entre 1766 et 1776.

<sup>27</sup> Annie ANTOINE, « Les Bovins de la Mayenne (1752-1820). Un modèle économique pour les campagnes de l'Ouest », *Histoire et Sociétés Rurales*, 4, 2<sup>e</sup> semestre 1995, p. 105-136. Voir p. 112.

<sup>28</sup> Charles PERRONIN, « À partir des baux de métairies dans la région de Montaigut en Combraille au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *L'Élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe au Moyen Âge et à l'époque moderne. Actes du colloque international*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif Central, 1984, 439 p. Voir p. 371-372.

On retrouve également ce cheptel mi-bovin mi-ovin dans le Limousin<sup>29</sup>. En 1747, la paroisse d'Ussel se compose de 45 % de terres cultivées, ce qui est beaucoup par rapport aux paroisses voisines qui n'ont pas plus de 35 % de leur superficie en labour, mais qui laisse tout de même, compte tenu des temps de jachère, 70 % du finage à la disposition du bétail. Les baux à cheptel font apparaître des bœufs arrants essentiellement, peu de bœufs à l'engrais, peu de taureaux, et des vaches. Cet élevage bovin produit donc des bœufs de travail et des animaux jeunes (des mâles) destinés au dressage et à la vente. La Montagne limousine est également une région d'élevage ovin. Les troupeaux, vingt à trente bêtes en général, une soixantaine dans les années les plus favorables, utilisent les landes et les terrains de parcours. Les agneaux et les moutons sont vendus aux régions périphériques. Les ovins représentent un faible capital donc ils sont accessibles aux pauvres. Un troupeau de 10 ovins est alors le seul cheptel de la ferme et le seul moyen d'obtenir de l'argent liquide. Les porcs, nourris avec des glands, des châtaignes, des céréales broyées, sont 2 à 3 par ferme en Limousin. Quelques ânes sont utilisés par les meuniers.

Ces deux derniers cas ont donc la même orientation que l'élevage du Maine ou du Poitou (animaux jeunes, animaux dressés, animaux à engraisser) mais les spéculations portent sur un nombre bien moindre d'animaux.

#### • Normandie : bêtes engraisées dans les pâturages

Les troupeaux de Normandie sont plus spécialisés. Aux xvii<sup>e</sup> et surtout au xviii<sup>e</sup> siècle, s'est effectué le « couchage en herbe » d'une grande partie des labours<sup>30</sup> : la majeure partie de la Normandie est passée d'une économie céréalière à une économie herbagère<sup>31</sup>. Cette région présente un des types d'élevage les plus spécialisés de la France d'Ancien Régime : l'engraissement de vaches de réforme mais surtout de bœufs achetés sur tous les marchés des environs. Ce type d'élevage est un élevage spéculatif que l'on connaît à travers l'étude de comptabilités, celles de Pierre Prout, régisseur du domaine du Bais à Cambremer<sup>32</sup> ou bien celle de Michel Londe, marchand-herbager augeron qui a laissé des registres pour la période 1774-1805<sup>33</sup>. C'est un élevage entièrement commandé par le marché, marché d'approvisionnement qui fournit les bêtes à engraisser, marché parisien qui offre un débouché pour des quantités croissantes d'animaux au cours des deux siècles considérés.

#### • Bassin Parisien : des céréales et des moutons

Le Bassin Parisien présente un élevage d'une toute autre nature. C'est le domaine des céréales, donc d'un assolement triennal strict laissant peu de place aux

<sup>29</sup> Nicole LEMAÎTRE, *Un horizon bloqué. Ussel et la montagne limousine aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles*, Ussel, Musée du Pays d'Ussel, 1978, 240 p.

<sup>30</sup> Bernard GARNIER, « La mise en herbe dans le Pays d'Auge aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles. Ampleur et modalités », *Annales de Normandie*, xxv, 3, octobre 1975, p. 157-180.

<sup>31</sup> Bernard GARNIER, « Pays herbagers, pays céréaliers et pays ouverts en Normandie (xvi<sup>e</sup>-début du xix<sup>e</sup> siècle) », *Revue d'histoire économique et sociale*, 53, 1975, p. 493-525.

<sup>32</sup> Bernard GARNIER, « Comptabilité agricole et système de production : l'embouche bas-normande au début du xix<sup>e</sup> siècle », *Annales ESC*, 2, 1982, p. 320-343. La comptabilité étudiée porte sur la période 1816-1830, mais il est fait de fréquents rappels sur la situation au siècle précédent.

<sup>33</sup> Jean-Marie VALLEZ, « Un marchand-herbager augeron à l'action : Michel Londe et ses bœufs de 1774 à 1805 », *Enquêtes Rurales*, 2, 1997, p. 37-62.

prairies et aux espaces incultes, et l'animal complémentaire des céréales, celui qui parcourt les chaumes après la moisson, c'est le mouton. À la fin de l'Ancien Régime, cette domination des ovins est un phénomène relativement récent : en 1650, l'élevage de la Plaine de France était beaucoup plus diversifié<sup>34</sup>. Cet élevage n'est pas très important, il n'est pratiqué qu'en fonction des cultures auxquelles il fournit la fumure et la force motrice<sup>35</sup>. Le nombre des animaux rencontrés dans les inventaires après-décès du Hurepoix est faible : sur un échantillon de 51 inventaires dressés à Boissy-sous-Saint-Yon et Breux, 12 ne mentionnent aucune pièce de bétail ; sur un autre échantillon de 126 inventaires relevés à Villejuif entre 1577 et 1662, 57 n'ont aucune pièce de bétail, 16 ont une vache, ou un porc, ou un âne ou quelques pièces de volaille mais rien de plus. Les plus beaux cheptels se rencontrent chez un laboureur de Thiais, qui exploite 80 ha en 1662, et qui a 7 chevaux, 10 vaches, 175 ovins, 57 volailles, ou chez le receveur de la seigneurie de Boissy qui à, en 1632, 3 chevaux, 12 vaches et un veau, 2 ânes, un porc, une centaine d'ovins. On est très loin en quantité des cheptels des métairies de l'Ouest de la France ; on en est loin aussi en ce qui concerne le type de bétail et ceci s'explique en grande partie par la manière dont peuvent être nourris les animaux. Les ovins sont nombreux : ils sont nécessaires pour fumer les terres, et, peu exigeants, ils se nourrissent sur la jachère. Les chevaux vivent du produit de la seconde sole : avoine surtout, paille et vesces ; il en va presque de même pour les ânes et les mulets qui reçoivent un peu d'avoine et se nourrissent des éteules des champs et de l'herbe des chemins. Par contre les bœufs posent un problème de nourriture beaucoup plus important : les prairies sont rares et la dépaiissance sur les chaumes ne leur suffit pas. Il n'est pas question de les y engraisser et même pas de les faire travailler, d'autant que les chevaux peuvent parfaitement tirer la charrue. Les cheptels bovins de cette région se composent donc essentiellement de vaches, de veaux, de génisses et de bouvillons ; les taureaux sont rares.

• **Toulousain, Béarn : moutons dominants ; Gévaudan : moutons transhumants**

Le mouton domine également dans une grande partie du Sud de la France qu'il s'agisse d'un élevage transhumant ou sédentaire. Dans le Vivarais, en 1793, il y a 309 969 ovins, 59 041 caprins, 40 486 bovins, 38 558 porcins, 13 349 chevaux<sup>36</sup> ce qui représente un rapport bovins/ovins de 1/5. Même domination des ovins dans le Toulousain : en 1774, il y a, pour les deux subdélégations de Foix et Pamiers, 14 551 bovins et 67 738 ovins (rapport de 4/1)<sup>37</sup>. Dans le Languedoc, l'élevage bovin est très inférieur à la moyenne française, limité aux bœufs de labour, les bovins ne sont nombreux que dans les Cévennes et en bordure des Pyrénées. Partout les ovins sont nombreux ; ils déclinent cependant au XVIII<sup>e</sup> à cause de nombreuses épizooties. Dans le Gévaudan où des troupeaux transhumants s'ajoutent à certaines périodes

<sup>34</sup> Cf supra, note 10.

<sup>35</sup> Jean JACQUART, *La crise rurale en Île-de-France, 1550-1670*, Paris, A. Colin, 1974, 800 p. Voir : Agriculture et élevage, p. 317-326.

<sup>36</sup> Alain MOLINIER, *Stagnations et croissance. Le Vivarais aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, EHESS, 1985, 500 p. Voir p. 121 et suivantes.

<sup>37</sup> Georges FRÈCHE, *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières. Vers 1670-1789*, Paris, Cujas, 1974, XVIII-983 p. Voir p. 278 et suivantes.

aux animaux indigènes, le rapport bovins/ovins s'établit au XVIII<sup>e</sup> siècle entre 1/3 à 8 selon les régions<sup>38</sup>.

#### • Montagnes

On a coutume de distinguer les « montagnes à graisse » et les « montagnes à lait ». La distinction est peut-être un peu trop schématique. Pour la Basse Auvergne, Abel Poitrineau parle d'un élevage « protéiforme qui permet la production de beurre et de fromage, de jeunes bestiaux et d'animaux gras pour le couteau »<sup>39</sup>. L'engraissement porte essentiellement sur les vaches de réforme, les « mânes », et aussi sur quelques bœufs nourris dans les Monts Dore et le Cézalier. Mais l'essentiel du cheptel est constitué par un troupeau de vaches (qui fournit de jeunes veaux puis du lait stocké sous forme de fromage) dont l'effectif est bien difficile à déterminer tant il est variable au cours d'une année, l'intérêt des éleveurs étant de charger au maximum les herbages d'été et de réduire au minimum le bétail hivernant. Cet élevage laitier orienté vers la production de fromage se retrouve dans les Alpes du Nord. Il fait la frontière entre les Alpes du Sud et celles du Nord<sup>40</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les préalpes dauphinoises du sud sont pauvres en bovins : il y a moins d'un bovin pour 10 habitants dans la majorité des paroisses du Diois et des Baronnies ; ces bovins sont des bœufs de labour et ils partagent ce rôle avec les ânes et les mulets. Les ovins ne compensent pas cette faiblesse du bétail car ils sont également peu nombreux. Au contraire, dans les Alpes du Nord, l'élevage bovin est très important ; la région du Chablais compte 4 à 5 bovins par habitant et presque autant de moutons en 1757<sup>41</sup>.

Mais toutes les montagnes ne sont pas le lieu d'un élevage spécialisé à la fin de l'époque moderne. Tel est le cas du Dauphiné, pour lequel une statistique de 1730 permet de donner un nombre d'animaux rapporté à 100 habitants : 136 ovins, 26 bovins, 9 chevaux, ânes et mulets, 7 porcs<sup>42</sup>. On observe que les chevaux et les porcs sont très peu nombreux et que le Dauphiné contredit à nouveau le mythe traditionnel du paysan tuant et salant son porc. Les bovins sont insuffisants pour répondre aux demandes en travail de l'agriculture. Les ovins sont plus nombreux dans les hautes terres que dans les basses terres du Dauphiné. Mais l'élevage reste globalement très insuffisant. Les baux témoignent du très faible intérêt qui lui est accordé ; cette indifférence correspond aux pratiques traditionnelles des paysans : le bétail s'entretient et se reproduit sans soin, avec un minimum d'intervention humaine.

<sup>38</sup> René-Jean BERNARD, « L'élevage du mouton en Gévaudan aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », in *L'Élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe...*, p. 335-354.

<sup>39</sup> Abel POITRINEAU, *La Vie rurale en Basse-Auvergne au XVIII<sup>e</sup> siècle (1726-1789)*, Paris, PUF, 1965, 2 vol., 783 et 149 p. Voir p. 291 et suivantes.

<sup>40</sup> J. BLACHE, Ch. CARCEL et M. REY, « Le troupeau bovin dans les Alpes du Dauphiné et de la Savoie au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue de Géographie alpine*, XXI, 1933, p. 419-431. Les auteurs de cet article recherchent une « frontière pastorale » entre Alpes du Nord et Alpes du Sud en rapportant le nombre d'animaux au nombre d'habitants.

<sup>41</sup> Ces informations sont extraites de l'article cité à la note précédente et ont été établies à partir des enquêtes de 1730 pour le Dauphiné, 1748 pour le Vercors et 1757 pour la Savoie.

<sup>42</sup> Bernard BONNIN, « L'élevage dans les hautes terres dauphinoises aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », in *L'Élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe...*, p. 263-282. Voir p. 275.

### 3- A quoi ressemblent ces animaux ?

#### • La taille et le poids des animaux

Les résultats des recherches des archéozoologues à partir des ossements d'animaux montrent que, de l'époque néolithique à nos jours, la taille et le poids des animaux n'a pas connu une progression régulière. La fouille des sites néolithiques (– 4000) de Pose dans l'Eure et de Boury-en-Vexin a mis à jour des animaux de format modeste : 1,18 m au-dessous du garrot – 1,2 dans le Bassin Parisien – alors que les aurochs font 1,66 m. Ce décalage entre la taille des bovins et celle de l'aurochs est interprété comme le résultat d'une domestication ancienne. La tendance à la diminution de la taille se poursuit ensuite : les bovins de Mondeville à l'âge du bronze font 1,13 m au garrot, et ceux des Gaulois font de 1,05 à 1,10 m. Leur charpente osseuse ressemble plus à celle de cerfs qu'à celle de Charolais. A la période médiévale, les bovins sont identiques en stature et gracilité à ceux de l'âge de fer ; au XVI<sup>e</sup> à Paris, les bœufs sont semblables à ceux de l'âge de fer ; ce n'est qu'au XVIII<sup>e</sup> que les ossements témoignent de l'apparition des formes actuelles<sup>43</sup>.

Un article récent de Frédérique Audoin-Rouzeau confirme ces données<sup>44</sup> : les bêtes sont petites du néolithique à l'Âge du fer, elles grandissent à l'époque romaine (bovins de 1,30 m, ovins de 68-69 cm, porcins de plus de 75 cm, chevaux de 1,45-1,50 m) puis régressent pendant tout le Moyen Âge ; ce n'est qu'avec les Temps Modernes que réapparaissent des animaux domestiques de même taille qu'à l'époque romaine. Il semble que ce mouvement de croissance des animaux au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle ait été plus avancé en Grande-Bretagne et dans les Pays-Bas qu'en France : « on ne peut, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, parler pour la France d'un cheptel amélioré. Il est encore très diversifié et ses bovins les plus performants ne bénéficient encore que d'une implantation locale »<sup>45</sup>. Cette petite taille des animaux est confirmée par les statistiques, plus souvent exprimées en poids qu'en taille, dont on dispose pour le XVIII<sup>e</sup> siècle. Vers 1790 dans le Gers, un bœuf ordinaire pèse 230 kg, une vache 150 et un veau de 3 mois 50<sup>46</sup>. Les bêtes fauves ou rouges du Limousin sont semblables : en 1841 le poids moyen des bœufs est de 235 kg<sup>47</sup> ; ceci ne change qu'à la fin du siècle avec la sélection des animaux. Il en est de même dans le Dauphiné où le bétail est l'objet de peu de soin : en 1694, un bœuf pèse 233 kg, un veau 21 kg pour un veau, un mouton 14 kg<sup>48</sup>. Dans le Dauphiné, le troupeau ovin est sous-alimenté, mal alimenté (il consomme trop peu de sel), mal logé : en 1763, un mouton de la montagne fait de 10 à 15 kg et une brebis de 7 à 12 ; un mouton des Causses de 12 à 15 kg et une brebis de 9 à 11<sup>49</sup>. C'est peut-être en Bretagne que l'on trouve les bovins les plus graciles. L'enquête de 1852 donne pour les districts bretons des poids allant en général de 100 à 250 kg pour une vache en vie, de 150 à 300 kg pour un bœuf « ordinaire » et de 250 à 400 kg pour un bœuf engraisé. Mais certains districts de la Bretagne intérieure (département du

<sup>43</sup> Les données précédentes sont empruntées à l'article de R.-M. ARBOGAST et P. MÉNIEL « Les origines de l'élevage bovin en Normandie », dans *La vache et l'homme*, Jean-Jacques BERTAUX et Jean-Marie LEVESQUE (dir.), Caen, Musée de Normandie, éd. Maît'Jacques, 1997, p. 21-26.

<sup>44</sup> Frédérique AUDOIN-ROUZEAU, « Les éléments nouveaux de l'élevage aux Temps Modernes », in *L'homme et l'animal domestique, VI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, *Cahiers d'Histoire*, t. XLII, 1997, 3-4, p. 481-510.

<sup>45</sup> Id. p. 491.

<sup>46</sup> Georges FRÊCHE, *Toulouse et la région Midi-Pyrénées...*, *op. cit.* p. 282.

<sup>47</sup> Nicole LEMAÎTRE, *Un horizon bloqué. Ussel...*, *op. cit.*

<sup>48</sup> Bernard BONNIN, « L'élevage dans les hautes terres dauphinoises... », art. cit.

<sup>49</sup> René-Jean BERNARD, « L'élevage du mouton en Gévaudan... », art. cit.

Morbihan) donnent des chiffres particulièrement bas, notamment pour les vaches : 75 kg à Locminé et Josselin, 65 à Port-Louis et Belle-Ile-en-Mer, 60 à Mauron et Ploerme<sup>50</sup>.

### • Les races des animaux

Ceci est une question très mal connue, peut-être parce qu'elle ne se pose pas vraiment pour l'époque moderne. L'opinion communément admise, et qui procède du discours agronomique et physiocratique relayé par les sociétés d'agriculture, est que les bêtes sont « dégénérées ». Ceci repose sur la croyance qu'« avant », les races étaient meilleures et qu'il faut en retrouver les vraies qualités. L'enquête de l'an III, tout comme les enquêtes postérieures, celle de 1819 notamment, attribuent cet état de fait à la mauvaise nourriture du bétail et aussi surtout à la pratique qui consiste à utiliser des mâles trop jeunes pour la reproduction. Quant à reconnaître les races des animaux qui forment les cheptels d'Ancien Régime, la question est des plus complexes et il n'est pas sûr que la démarche soit très bonne qui consiste à vouloir identifier, parmi les bovins de toutes les couleurs<sup>51</sup> qui peuplent les inventaires après-décès, des représentants de « races » dont les caractères ne seront définis qu'au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Si l'on suit Louis Merle<sup>52</sup>, on observe que coexistent dans le Poitou ce qu'il appelle deux « races ». La première est représentée par des animaux de couleur brun clair (froment), auxquels se rattachent beaucoup d'animaux de poil merlet, brun, rouge, noir... Un agronome du XVIII<sup>e</sup> siècle décrit cette race : 1,64 m de haut mais souvent moins, tête courte, front large, cornes blanches à la base, tour des yeux et mufle blanc. Les animaux qui n'ont pas ces caractères sont vendus aux bouchers à l'âge d'un mois ou six semaines ce qui montre que la fixation de la race n'était pas acquise mais constituait une des préoccupations des éleveurs qui s'efforçaient de conserver uniquement les animaux présentant certaines caractéristiques physiques. La seconde race est constituée par les bœufs « bourrets » de la région de Melle. Ces animaux sont en fait des bœufs auvergnats, ou leurs descendants, pour lesquels les marchés et foires de la Gâtine constituent un débouché important. Selon Louis Merle, la coexistence de deux races aussi dissemblables est à l'origine du retard apporté à la mise en place de la race parthenaise.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle encore, il apparaît que la question des « races » et des « espèces » animales est fort confuse chez les autorités locales proches des cultivateurs. En 1819, a été faite une enquête sur le bétail dont les réponses sont inégalement conservées. Une des questions posées aux maires les invitaient à définir « les différentes races et variétés des bêtes à grosses cornes », une autre leur demandait la manière de les améliorer. C'est peu de dire que la première question a été dans l'ensemble fort mal comprise et que les notions de races et d'espèce apparaissent, en 1819, étrangères à un grand nombre des maires. Pour le département de la Mayenne<sup>53</sup>, on trouve les réponses suivantes : une seule espèce

<sup>50</sup> Arch. dép. du Finistère, 6 M 991 ; Arch. dép. du Morbihan, 6 M 954 ; Archives dép. des Côtes d'Armor, 6 M 867.

<sup>51</sup> Fañch ROUDAUT, « Les vaches bretonnes au XVIII<sup>e</sup> siècle », art. cit.

<sup>52</sup> Louis MERLE, *La métairie... op. cit.*

<sup>53</sup> Archives départementales de la Mayenne, 7 M 277. Annie ANTOINE, « La sélection des bovins de l'Ouest au début du XIX<sup>e</sup> siècle : évolution des pratiques et des représentations », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, à paraître, 1, 1999.

bâtarde, « une petite espèce que je crois être occasionnée par le sol », « des bœufs, des taureaux, des vaches, des génisses et des veaux », « nous avons deux espèces de bêtes : les bœufs qui se divisent en bœufs et taureaux, les vaches qui se divisent en vaches, génisses, taures, génissons, veaux », « des rouges, des blancs et rouges, peu de noirs ». Il est inutile de multiplier les exemples : la question de la race ne se pose pas vraiment aux éleveurs, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne différencient pas leurs animaux et qu'ils ne préfèrent pas telles caractéristiques à telles autres. Cette question est en effet présentée de trois manières différentes : par le biais de la couleur des bêtes, par celui de leur taille (petite, grande, moyenne) et par celui de leur provenance (mancelle, bretonne, angevine, accessoirement normande, suisse ou poitevine). Ces trois critères se recouvrent partiellement : ils indiquent aux agriculteurs comme aux acheteurs les aptitudes des bêtes à travailler ou à engraisser compte tenu des conditions d'alimentation qui leur sont faites. C'est en fonction de ces caractères qu'ils choisissent d'élever les unes ou les autres.

### • Reproduction et sélection

Les animaux se reproduisent-ils de manière « sauvage » sans aucun contrôle ou les agriculteurs exercent-ils une certaine action en ce domaine ? Il est vrai que, avant le XIX<sup>e</sup> siècle, l'on ne trouve que très peu, d'animaux spécialisés à cet effet. Les seuls que l'on rencontre sont envoyés de manière institutionnelle : ce sont les étalons des haras et quelques taureaux acquis par des sociétés d'agriculture... mais ceci reste ponctuel. Il est impossible de ne pas penser qu'une partie des animaux devaient probablement se reproduire spontanément, notamment dans les régions où le pâturage est commun et les animaux mêlés. On observe aussi que toutes les enquêtes du XVIII<sup>e</sup> et du début du XIX<sup>e</sup> qui abordent cette question critiquent l'habitude qu'ont les agriculteurs d'employer à la reproduction des animaux trop jeunes. Cette pratique s'explique par le refus d'entretenir sur l'exploitation un mâle – taureau, bélier, verrat – qui ne servirait qu'à la reproduction. Les jeunes mâles sont donc utilisés une fois puis castrés et mis à l'engrais ou au travail.

Les agriculteurs pratiquent une sélection du bétail, mais cette sélection n'intervient pour une grande partie qu'après la naissance des animaux : c'est en choisissant de conserver tels veaux plutôt que tels autres, d'utiliser telle vache plutôt que telle autre que les agriculteurs sélectionnent leurs animaux. Cette sélection est fonction du niveau économique des agriculteurs – plus ils vendent d'animaux, plus ils ont de possibilité de choix – et du type d'élevage pratiqué : elle est très légère pour les chevaux qui vivent et se reproduisent en quasi-liberté dans les landes du centre de la Bretagne, elle est indiscutable pour les juments du Léon<sup>54</sup>, les vaches du Massif Central<sup>55</sup> ou les bovins de la Mayenne<sup>56</sup>.

L'observation des cheptels faite dans cette première partie montre une variété de situations, tant par les types d'animaux que par leur nombre, leur répartition par sexe et par âge. Ceci suggère donc une spécialisation des types d'élevage. L'explication de ces diversités ne se comprend qu'en liaison avec l'ensemble de l'activité agricole et de l'utilisation de l'espace de chaque région.

<sup>54</sup> Jacques MULLIEZ, « Le cheval breton aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles... », art. cit.

<sup>55</sup> Idem.

<sup>56</sup> Annie ANTOINE, « Les Bovins de la Mayenne... », art. cit.

## **II- Élevage et systèmes agraires : élevage spéculatif, élevage complémentaire et élevage par défaut**

L'élevage, à la différence de la production céréalière, n'est pas directement une activité alimentaire. À quoi servent les animaux, telle est la question qui sera envisagée en premier lieu à travers quelques remarques générales et l'analyse d'un exemple ponctuel.

### **1- Pourquoi faire de l'élevage : survie, travail, fumure, profits ?**

#### **• L'élevage des pauvres : un élevage invisible ?**

Il faut d'abord mentionner un élevage qui d'un point de vue économique est d'un bien faible rapport. C'est l'élevage des pauvres, celui des vaches ou des chèvres nourries sur les biens communaux ou sur les jachères dans les régions de pratiques collectives. Il est loin de caractériser également toutes les régions du Royaume, et compte tenu de ses caractères spécifiques – fournir peu d'engrais, peu de travail, peu de profits monétaires – il est relativement difficile à repérer. Il est cependant en grande partie responsable de cette répartition relativement homogène des vaches sur tout le territoire que l'on observait en étudiant l'enquête de l'an III.

#### **• Fournir de l'engrais**

L'opinion générale est que les animaux sont là pour travailler et pour fournir de l'engrais. Ceci découle des idées physiocratiques sur l'agriculture : la terre doit produire des grains et elle doit être pour cela engraisée. D'où un évident dilemme : les bêtes sont indispensables, mais elles doivent tenir le moins de place possible. Dans cet usage, le mouton est meilleur que le bovin c'est pourquoi il a progressivement évincé le bœuf et même le porc des grandes plaines céréalières du centre de la France. Le cheval qui n'a pas besoin de beaucoup de pâture à condition que lui soit assurée sa réserve d'avoine est l'animal de travail de ces régions d'assolement triennal. Mais il ne fournit pas beaucoup d'engrais et c'est pour cela que ces mêmes zones entretiennent de vastes troupeaux d'ovins. En effet toutes les régions, quel que soit le rapport élevage/culture, doivent résoudre le problème de la fumure des terres cultivées et de la protection des cultures menacées par le bétail. Trois types de cas se présentent : celui d'un bétail insuffisant, celui d'un bétail abondant, des situations intermédiaires. Avec le premier cas, on est là dans le système qui est critiqué par les agronomes : le nombre d'animaux est limité par la faiblesse de l'espace consacré à la production fourragère, il faut donc trouver des méthodes très ingénieuses pour déplacer les troupeaux sur l'ensemble des terres à fumer. Dans la Plaine de France, c'est le travail du berger qui, durant la saison du parc, déplace chaque nuit la cabane à deux roues dans laquelle il dort ainsi que le troupeau qu'il surveille pour assurer la fumure de l'ensemble de l'espace en jachère<sup>57</sup>. Inversement, les régions plus pastorales que céréalières dans lesquelles le bétail est surabondant n'ont de problème que parce qu'il faut empêcher le bétail qui séjourne sur les champs de dégrader la végétation ; ceci est particulièrement vrai dans les zones méditerranéennes où les champs portent souvent plusieurs cultures et ne sont jamais vides quand y entre le bétail. Là aussi des règlements subtils sont

<sup>57</sup> Jean-Marc, MORICEAU, *Les Fermiers de l'Île-de-France... op. cit.*, p. 327.



suivis visant à la fois à permettre la fumure des espaces cultivés et à limiter la durée pendant laquelle le bétail séjourne<sup>58</sup> ; l'idéal est un troupeau d'ovins qui stationnent la nuit (les moutons ne mangent pas la nuit) et se retirent pendant le jour.

### • **Élevage et travail. Travail et élevage spéculatif**

Les animaux employés au labour et au charroi sont le cheval dans le Nord de la France et dans une partie de la Basse-Bretagne, le bœuf sur la plus grande partie du territoire, l'âne ou le mulet dans certaines zones du Sud. Ces animaux, le cheval dans certains cas, le bœuf beaucoup plus souvent, peuvent être élevés seulement pour le travail qu'ils fournissent mais également pour être vendus, maigres ou gras, dressés ou non, jeunes ou vieux. Ceci est particulièrement important pour les bovins : le plus souvent se combinent l'activité d'engraissement et celle du labour. C'est le nombre des animaux présents sur l'exploitation (ainsi que leur âge) qui permet de savoir si l'on est en présence d'animaux de travail seulement ou d'un élevage spéculatif. Les zones où les bœufs ne servent qu'au travail sont celles où dominent les exploitations à deux ou quatre bœufs<sup>59</sup>. On rencontre en Touraine des baux à cheptel qui prévoient le partage par moitié du croît de tous les animaux mais qui ne disent rien des bœufs<sup>60</sup> : ceux-ci ne servent qu'à travailler sur l'exploitation durant toute leur vie, et ils ne seront vendus que lorsqu'ils seront trop âgés pour le faire. En revanche, quand le cheptel d'une métairie moyenne dépasse 4 bœufs, on peut penser qu'une activité spéculative accompagne le travail des animaux. C'est le cas pour certains cheptels du Limousin, pour beaucoup de ceux du Maine et du Poitou. L'exemple du Maine portera témoignage de ces diverses manières d'articuler élevage de subsistance et élevage spéculatif.

### • **Exemple de l'Ouest**

La Mayenne constitue à la fin de l'époque moderne et encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle une région d'élevage bovin intermédiaire entre un pays naisseur et un pays d'embouche. Les bêtes naissent sur les exploitations, y vivent un certain nombre d'années puis sont vendues ensuite aux marchands de la région parisienne ou aux herbagers de Normandie ; tel est le schéma général à partir duquel quatre types de situation peuvent être mis en évidence.

Le modèle dominant est représenté sur les grandes exploitations (20 à 40 ha). Sur ces exploitations, le troupeau se compose essentiellement de mâles (taureaux, bouvards et bœufs), de quelques vaches et de jeunes, les « élèves », veaux de lait ou veaux d'un an. Les vaches (4 en moyenne) donnent chacune un veau chaque année ; elles ne sont vendues que lorsqu'elles atteignent un âge important (10, 12 voire 15 ans). Parmi les veaux qui naissent, les mâles sont tous conservés et une femelle l'est de temps à autre pour remplacer une vache « usée ». Les taureaux sont utilisés une fois pour la reproduction (entre 18 mois et 2 ans) et sont ensuite coupés pour devenir des bouvards puis des bœufs (une douzaine pour une belle exploitation). Les herbagers normands les achètent quand ils atteignent 6 à 8 ans, « âge auquel ils graissent le mieux » : l'exploitant doit donc nourrir pendant 4 ou 6 ans les mâles adultes en attendant que les marchands les demandent. Pendant cette

<sup>58</sup> L'exemple du Comté de Nice, présenté plus bas, fournira un exemple de ces règlements.

<sup>59</sup> Voir les exemples de cheptels donnés dans la première partie de cet article.

<sup>60</sup> Brigitte MAILLARD, *Les Campagnes de Touraine au XVIII<sup>e</sup> siècle. Structures agraires et économie rurale*, Rennes, PUR, 1998, 500 p.

période, ils sont employés aux labours et aux charrois, mais ils sont aussi fréquemment échangés : « l'usage est que les fermiers changent leurs bœufs chaque année » disent la plupart des maires qui ont répondu à l'enquête de 1819. Au printemps, le métayer qui dispose de 6 couples de bœufs et de bouvards de 3, 4, 5, 6, 7, 8 ans vend deux couples (celui de 4 ans et celui de 5 ans par exemple), qu'il remplace par deux couples plus jeunes (2 et 3 ans par exemple) : il retarde ainsi l'échéance à laquelle il livrera ces animaux aux herbagers normands, mais il réalise immédiatement un bénéfice, les bêtes plus âgées valant toujours plus cher que les plus jeunes. Plus la spécialisation quasi exclusive vers la production de mâles est affirmée, plus le ratio bœufs/vaches est déséquilibré, plus est affirmé le caractère spéculatif de cet élevage. On est là très loin des exploitations à deux ou quatre bœufs exclusivement utilisés comme force de travail.

Un type secondaire de spéculation bovine consiste à livrer, aux marchands de la région parisienne essentiellement, des génisses de 2 à 3 ans prêtes à faire leur premier veau. Certaines exploitations semblent se livrer exclusivement à ce négoce, d'autres mettent sur le marché à la fois des bœufs de 6 à 8 ans et des génisses de 2 à 3 ans.

À ces deux modèles spéculatifs principaux s'ajoutent des options secondaires : avoir un troupeau de vaches laitières et se débarrasser au plus vite des veaux qui naissent pour profiter du lait. C'est la situation que l'on observe à Laval et que l'on retrouve à Lassay et à Château-Gontier : le cheptel est presque exclusivement composé de vaches de tous âges destinées à fournir du lait aux habitants de la ville ; les veaux sont éliminés au plus tôt, ne sont conservées que les génisses nécessaires au remplacement des vaches, vendues entre 10 et 12 ans. Ce type de spéculation se fait le plus souvent dans de petites exploitations, l'absence de bœufs ne rendant pas indispensables de vastes herbages.

Un quatrième cas – faire beaucoup d'élèves et les vendre jeunes – peut être observé dans le sud-ouest du département, espace qui correspond à l'implantation importante de la race bretonne et à une modeste diffusion du progrès en matière de production fourragère. Il se caractérise par un nombre important de vaches de tous âges qui produisent des veaux dont une partie est vendue entre 15 jours et trois semaines, les autres, qu'ils soient mâles ou femelles, l'étant entre deux et quatre ans. Ceci correspond à l'activité de petits exploitants qui ne disposent pas de fourrages suffisants pour conserver des mâles adultes jusqu'à ce que les herbagers jugent raisonnable de les acheter et qui, par ailleurs ne pratiquent pas de spécialisation, conservant indifféremment mâles ou femelles. Ils vivent donc d'un profit moindre mais plus rapidement obtenu, choisissant de multiplier le nombre des élèves mais de les nourrir moins longtemps. Avec ce type de spéculation, on se rapproche beaucoup du modèle breton évoqué en première partie.

Ainsi, la composition des cheptels permet d'en déterminer l'utilisation. Les pays naisseurs ont des femelles, les pays de travail ont des bœufs ou des chevaux. Lorsque l'élevage est de type « sauvage », ou ne vise qu'à obtenir la force de travail des animaux, il se compose indifféremment de mâles et de femelles ; dès lors que la région se spécialise le ratio mâles/femelles est déséquilibré par les choix que fait l'éleveur de conserver tels ou tels de ses animaux. La fréquence de ces cheptels volontairement déséquilibrés témoigne de l'importance de l'élevage spéculatif.

## 2- Que mangent les bêtes ? où mangent les bêtes ?

La composition des finages villageois peut se ramener à un schéma théorique composé de plusieurs auréoles. La première est celles des petites parcelles encloses et bien fumées, toujours cultivées, qui entourent les bâtiments (ceux du village en pays d'habitat groupé, ceux du hameau ou de l'exploitation si l'habitat est dispersé ou semi-dispersé). La seconde auréole est constituée par les champs, ouverts ou enclos, soumis à la rotation des cultures, alternativement en jachère et en labours ; les prairies permanentes et bien entretenues, bien que localisées souvent en bordure des ruisseaux, se rattachent à cette auréole. Au-delà, s'étendent les espaces incultes : inculte permanent, inculte de longue durée, inculte temporaire. Les petites parcelles closes qui entourent les habitations sont assez peu destinées à la nourriture du bétail ; les closeaux fournissent cependant parfois du foin et dans beaucoup de régions, les baux font obligation aux fermiers d'entretenir dans leurs jardins de grands choux d'hiver qui serviront à l'alimentation des bovins. Sur la seconde auréole, les animaux trouvent les nourritures qui leur sont tout particulièrement destinées : avoine et orge de la seconde sole, foin et regain des prairies permanentes.

L'accès aux prairies, leur importance et leur état, est un des éléments qui conditionnent l'importance de l'élevage. Dans l'économie d'Ancien Régime les prairies artificielles n'existent quasiment pas : il n'y a pas de vastes espaces semés de trèfle ou de luzerne, on ne laboure pas pour semer du fourrage mais on attend que les espaces s'enherbent naturellement, ce qui ne veut pas dire tout à fait que l'éleveur est seulement celui qui regarde pousser l'herbe. Il faut en effet distinguer deux types d'espaces consacrés au pâturage : les pâtis et les prairies. Les pâtis peuvent être regardés comme des pâturages naturels. Peuplés d'une végétation spontanée, ils se situent sur des espaces difficiles à utiliser, mal drainés ou vite desséchés, et ne sont l'objet d'aucun soin. Ils ne sont jamais fermés aux bestiaux car ils ne sont pas destinés à produire du foin mais à être pâturés directement. Au contraire, les prairies sont l'objet de beaucoup de soin et il serait plus judicieux de parler de prairies entretenues que de prairies naturelles. Elles sont en général encloses, même en pays d'openfield, et elles sont interdites au bétail de mars à juin pour permettre la pousse de l'herbe et la récolte du foin. Ce n'est qu'ensuite qu'elles sont éventuellement pâturées soit dans le cadre de la vaine pâture collective, soit dans celui de l'exploitation individuelle. Elles sont fumées, les herbes impropres à la consommation du bétail sont éliminées et les taupes détruites pour permettre le passage de la faux. Si les prés du Toulousain sont rarement irrigués<sup>61</sup>, ceux du Maine et de la Bretagne le sont parfois. Les prairies de montagne sont l'objet des plus grandes attentions. En Basse-Auvergne<sup>62</sup>, les prés de la Limagne, qui sont souvent des prés-vergers sont d'un très bon rapport. Ils ont l'avantage de ne pas être soumis à la vaine pâture des regains s'ils sont clos. Ils sont irrigués par des techniques de distribution d'eau par gravité, les mêmes que l'on retrouve en montagne avec les rigoles et les « razes ». La « prise d'eau » sur les rivières est une concession seigneuriale qui entraîne le paiement d'un cens. En montagne, les règlements de l'eau prennent une beaucoup plus grande importance. L'aménagement des grandes razes et des petites rigoles d'un pré déterminent sa

<sup>61</sup> Georges FRÈCHE, *Toulouse et la région Midi-Pyrénées...*, op. cit. p. 275.

<sup>62</sup> Abel POITRINEAU, *La vie rurale en Basse-Auvergne au XVIII<sup>e</sup> siècle...* op. cit., Les techniques de l'herbe, p. 259-290.

fertilité. Les prés de fauche sont débuissonnés, étaupés et fumés avec du purin ; ils sont coupés trois fois par an. Ils sont situés près des fermes dans les parties basses, et ne sont pas soumis à la vaine pâture. Les prairies d'altitude font l'objet de méthodes particulières d'exploitation. Dans les régions hautes (au dessus de 1 000 m), on a affaire à des techniques de culture de la prairie : la mise en culture sert à remettre en état une prairie abîmée autant qu'elle sert à produire des céréales.

Les bestiaux se nourrissent également sur les chaumes après la moisson. Cette ouverture des champs au bétail peut se faire à l'échelle individuelle en pays de clôture, à l'échelle collective avec troupeau commun gardé par un berger ou un pâtre dans le cadre de la vaine pâture ou du droit de parcours. Dans les pays de pratiques communautaires, cette ouverture des champs au bétail est l'objet de quantités de règlements qui en fixent la date et les modalités. Les propriétaires essaient de limiter ces pratiques pour se réserver la seconde pousse de l'herbe des prairies et, de manière plus générale, tous les espaces où il peut pousser de l'herbe. Dans le Toulousain où la vaine pâture s'est largement maintenue, les clôtures sont rares, sauf dans la vallée du Gers<sup>63</sup>. Tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, les grands propriétaires se sont efforcés d'interdire la compascuité sur leurs domaines en pratiquant de nombreuses enclosures de prés et de vigne et en obtenant des arrêts du Parlement interdisant la vaine pâture sur les espaces enclos. La même évolution a existé dans le Hurepoix<sup>64</sup> où, traditionnellement, les prés clos de murs, de haies, de pieux ou de fossés échappent à la vaine pâture, de même que ceux qui sont plantés d'aulnes ou de saules. Dès le milieu du XVI<sup>e</sup>, de nombreux prés ont été soustraits par l'édification de clôtures à la vaine pâture. L'herbe des prés appartenant à des particuliers a ainsi échappé progressivement au peuple des campagnes.

Enfin, le bétail trouve un espace sur lequel sa présence n'est jamais contestée : l'inculte. Il se compose de tous les espaces qui ne sont pas soumis à la rotation régulière des cultures, même s'ils sont parfois susceptibles d'être utilisés de façon temporaire. Ce sont les forêts dans lesquelles les porcs se nourrissent de faines et de glands, ce sont les vastes herbages de montagne, ce sont aussi toutes les friches et landes des régions d'agriculture extensive qui ne soumettent pas la totalité du finage à une rotation courte (triennale ou biennale) mais qui pratiquent, sur certains espaces, des cultures temporaires qui peuvent être séparées par de très longues périodes de non culture. Sur ces espaces, le bétail ne rencontre que rarement des nourritures très riches, mais il y trouve toutes les nourritures supplétives – ajoncs ou feuilles des arbres – qui permettent de surmonter un déficit fourrager temporaire.

### 3- La force des systèmes extensifs

Elle réside dans le fait de disposer d'espaces qui permettent d'économiser le foin et d'augmenter la part de bétail qui peut théoriquement être élevé sur une exploitation compte tenu de ses disponibilités en prairies. En effet, la question que doivent résoudre les éleveurs est de disposer à chaque moment d'assez de bétail pour pâturer tout l'espace disponible et d'assez de fourrages pour alimenter tout le bétail dont ils disposent. La quantité de fourrage varie au cours de l'année (fourrages de printemps en plaine, fourrages d'été en montagne) et d'une année sur l'autre ; la quantité de bétail varie au cours de l'année à la fois de manière naturelle

<sup>63</sup> Georges FRÈCHE, *Toulouse et la région Midi-Pyrénées...*, *op. cit.* p. 276 et 277.

<sup>64</sup> Jean JACQUART, *La crise rurale en Île-de-France...* *op. cit.* Voir : Agriculture et élevage, p. 317-326.

(reproduction) et aussi du fait de l'intervention de l'agriculteur qui choisit de vendre ou de conserver telle ou telle quantité d'animaux. Le principe est d'économiser au maximum les fourrages d'hiver mais de développer au maximum les troupeaux d'été. Anisi décrit, l'élevage apparaît l'activité par excellence des régions d'agriculture extensive.

### • les pays de landes et de bocage

Ces régions d'agriculture extensive sont toutes celles qui utilisent des rotations culturales très longues intégrant de nombreuses années de non-culture, ou qui ne pratiquent des rotations culturales courtes (2 à 4 ans) que sur une partie du finage, deux pratiques qui aboutissent au même résultat : laisser chaque année de vastes espaces non ensemencés. Dans les métairies de la Mayenne, c'est en général moins de 30 % de l'espace qui sont mis en culture chaque année. Ceci laisse de vastes espaces disponibles pour le bétail : prairies entretenues mais aussi pâtis et incultes fournissant les fourrages d'appoint qui permettent d'augmenter sans trop de risques la charge en bétail des exploitations. Du Maine au Poitou et à la Bretagne, l'ajonc qui colonise facilement les incultes de longue durée, est utilisé comme fourrage. Il peut pousser spontanément mais il est souvent semé sur les espaces qui vont être laissés sans culture pendant un certain nombre d'années. Dans les régions de l'Ouest qui pratiquent une rotation classique du genre sarrasin-seigle-avoine-repos du sol pendant plusieurs années, il est semé en même temps que l'avoine. Sa levée est plus tardive: il ne commence à lever que lorsque l'avoine est moissonnée ; ses pousses tendres pourront être pâturées et ses pousses d'un an seront ensuite coupées et pilées pour être données aux bovins mais surtout aux chevaux. L'ajonc peut être considéré comme un fourrage artificiel, c'est le trèfle ou la luzerne des terrains pauvres. On constate en effet que dans les régions de l'Ouest, lorsque la luzerne et surtout le trèfle commencent à s'introduire, ils sont traités exactement comme l'était antérieurement l'ajonc, semés avec la dernière céréale de la rotation. L'ajonc est en effet la plante qui a les qualités agronomiques et fourragères les plus proches de celles de la luzerne et du trèfle : c'est un fourrage nourrissant et c'est une plante qui enrichit le sol en azote.

### • Les élevages transhumants

Ce sont surtout les pâturages de montagne qui permettent d'augmenter considérablement le bétail estival à condition de le déplacer du fond de la vallée vers les estives. Ce système peut être observé en Auvergne<sup>65</sup>. Les pâturages d'estive d'Auvergne se situent au dessus de 1200 m et portent le nom de « montagne ». Il existe quelques « montagnes à graisse » qui accueillent surtout des bêtes de réforme, mais la majorité sont des « montagnes à lait » qui accueillent chaque été les vaches et leurs veaux nés au printemps. Ces deux types d'animaux ne sont pas mis ensemble : les animaux à graisse doivent avoir plus d'herbe et ne pas se déplacer comme le font les animaux à lait. La capacité d'accueil de chaque montagne est fixée en « têtes d'herbage » qui correspond à une superficie de 1 à 2 ha. La tête d'herbage correspond à une vache de montagne et son veau, mais peut être convertie en moutons, chevaux, jeunes bovins. Ces montagnes sont propriété

<sup>65</sup> Abel POITRINEAU, « Le lait et la production fromagère dans les montagnes d'Auvergne au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *L'Élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe...*, p. 249-262. Les remarques qui suivent sont empruntées à cet article.

individuelle (souvent de seigneurs et de privilégiés) ou sont exploitées en commun ; dans ce cas, seuls les propriétaires fonciers ont droit d'y mettre un certain nombre de têtes d'élevage, calculées au prorata de leur foncier en terres arables ou prés fauchables (règle des « foins et pailles » de la Coutume d'Auvergne). L'utilisation en est réglée par des règlements qui visent à empêcher le surpâturage ; les propriétaires font respecter les mêmes normes par leurs fermiers. L'exploitation des pâturages d'été donne parfois lieu à des locations d'animaux quand les propriétaires de la montagne n'ont pas assez de vaches laitières (les tendrières) pour « ameubler » leur montagne : ce sont les accenses de lait. La « montaison » se fait après le 25 mai, la « dévalade » après le 12 octobre. La montagne se compose de trois parties : l'« ayguade » ou zone de parcours sur lequel circulent les bêtes pendant la journée ; la « fumade » qui constitue la partie de la montagne que l'on engraisse en y déplaçant le parc où les bêtes sont renfermées pour la nuit, là où pousse la pelouse la plus touffue et la plus savoureuse, pâturée le matin et le soir par les bestiaux et le « buron », logement des vachers et lieu où est fabriqué le fromage. Ce sont des bâtiments à demi enterrés dans le sol, couverts de branchages, de mottes de gazon ou de dalles de pierre qui sont facilement déplaçables. Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup>, ils sont remplacés par des burons en dur construits par les maçons du Limousin. À proximité, s'élèvent les parcs pour la traite des vaches, faits de perches de bois. Le buron abrite les provisions pour les hommes, le sel pour les animaux et tout le matériel nécessaire au fromage. En général, les vaches à lait proviennent des domaines qui sont couplés à la montagne ; elles y rentrent l'hiver et y consomment le foin des prairies de fauche, les pailles des seigles et des sarrasins ; entre l'estive et l'étable, elles séjournent dans les pâturages des basses pentes. Lorsque les provisions d'hiver sont épuisées avant que la montaison ne puisse se faire, on doit « déprimer » les prairies destinées à être fauchées, c'est-à-dire y mettre les vaches à pâturer.

La transhumance se pratique également dans les Cévennes<sup>66</sup>. Les animaux des Basses-Cévennes, du Bas-Vivarais et des Coirons remontent vers la montagne en utilisant ces vastes couloirs à bestiaux que sont les drailles qui constituent de véritables passages à troupeaux de 12 à 20 mètres de large. En effet, les communautés montagnardes vivent de la culture du seigle et de l'élevage de quelques bovins, l'absence de pâturages d'hiver leur interdisant de nourrir le cheptel correspondant à l'abondance herbagère de l'été. Les moutons transhumants sont particulièrement appréciés car ils fument les champs de seigle selon des modalités soigneusement établies. La coutume des nuits de fumature y est attestée depuis le XIII<sup>e</sup> siècle : les moutons devaient passer la nuit dans des parcs sur les champs en jachère des particuliers qui payaient des redevances pour cela ; le berger dormait dans une cabane à roues (la chabotte). Ces mêmes pratiques, les nuits de fumade ou de fumature, se retrouvent dans le Gévaudan<sup>67</sup> : la communauté oblige le troupeau qui passe à séjourner sur les communaux la nuit ; les propriétaires particuliers essaient également de le retenir le plus longtemps. Les communautés font des règlements pour la répartition des nuits de fumature. Celles-ci font partie du patrimoine paysan : on les retrouve dans les aveux et dénombrements et dans les reconnaissances des tenanciers. Elles acquièrent une valeur propre et deviennent

<sup>66</sup> Pierre BOZON, « La transhumance sur les hauts plateaux du Vivarais du Moyen Âge au XX<sup>e</sup> siècle », in *L'Élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe...* p. 283-288.

<sup>67</sup> René-Jean BERNARD, « L'élevage du mouton en Gévaudan... », art. cit.

objets de transaction : dans certains cas, elles valent plus cher que la terre elle-même.

Les Pyrénées sont le cadre d'une double transhumance : une transhumance estivale de la plaine vers les hauts pâturages de montagne et une transhumance hivernale des vallées vers le piémont<sup>68</sup>. La transhumance d'été est réglementée par les communautés qui cherchent à en limiter les effets : réserver à la communauté le droit d'introduire des animaux, faire payer l'accès, limiter le nombre des animaux (en général aux animaux hivernés, ou bien aux seuls animaux des propriétaires). Dans la vallée d'Aure, un règlement de 1784 réserve la jouissance du pâturage communal aux « bien tenants » avec un certain nombre d'animaux par superficie. L'unité est la « bacade<sup>69</sup> ». Dans la vallée d'Ossau, une sentence de 1553 reconnaît aux « casalers » propriétaires de plusieurs biens le droit d'envoyer 10 bacades sur les montagnes de Lers et de Pegralu tandis que les « botoyers », tenanciers ou petits propriétaires ne peuvent y envoyer que 4 bacades. L'usage des montagnes est réservé aux propriétaires, à ceux qui peuvent nourrir du bétail l'hiver et refusé à ceux qui n'ont pas de bétail en propre<sup>70</sup>. Pour l'organisation de la transhumance, les jurats des communautés montagnardes traitent avec les propriétaires ou avec des conducteurs d'animaux ; ou bien un paysan de la montagne prend du bétail en gazaille d'un agriculteur de la plaine. Ces habitants de la plaine donnent également en gazaille du bétail qui ne leur appartient pas. Ces animaux étrangers doivent être déclarés aux communautés montagnardes qui s'efforcent toujours de limiter l'accès aux pâturages. Les animaux viennent du piémont béarnais et bigourdan ; ils viennent aussi d'Espagne ce qui est source de nombreux conflits.

La transhumance hivernale n'est pratiquée que par un nombre restreint de vallées. Ce sont surtout les vallées béarnaises qui s'y livrent car elles sont très étroites et disposent de peu de foin. Cette transhumance est aussi un fait d'ordre social : l'aîné est héritier du fonds cultivable, le cadet doit partir, ou bien il se spécialise dans les activités pastorales. Ce sont les cadets qui fournissent les bergers des troupeaux transhumants. Le domaine de parcours s'étend des Pyrénées à la Garonne et au delà ; il comprend à la fois des zones de culture (blé, prés, vignes) qui, bien que clôturées, sont ouvertes à tous après les récoltes, des jachères, et aussi des pâtures communes, landes, vacants ou « padouens ». En Béarn, les communautés réglaient l'utilisation du sol soit en le laissant indivis pour le pacage des troupeaux, soit en vendant les parts d'herbe aux enchères, soit en l'attribuant « par tour de maison ». Théoriquement, les étrangers étaient exclus de ces droits. Mais dans la pratique ils passaient des traités avec les communautés : pendant des siècles, les riverains de la région de Pont-Long<sup>71</sup> négocièrent avec la vallée d'Ossau sur les questions du parcours et de la compascuité. Dans le sud et le centre des Landes de Gascogne, les communautés ont des droits importants sur les terres communes<sup>72</sup> : c'est avec elles et non avec les seigneurs que les populations

<sup>68</sup> Henri CAVAILLÈS, *La Transhumance Pyrénéenne et la circulation des troupeaux dans les plaines de Gascogne*, Paris, A. Colin, 1931, 133 p.

<sup>69</sup> Une bacade : 10 brebis.

<sup>70</sup> Les mêmes dispositions existent dans les Landes de Gascogne, Philippe ARBOS, *La Vie pastorale dans les Alpes françaises. Étude de géographie humaine*, Paris, A. Colin, 1922, 718 p. Voir p. 81.

<sup>71</sup> Il s'agit d'une zone de lande d'une vingtaine de kilomètres sur huit située au nord de la ville de Pau et sur laquelle les habitants de la vallée d'Ossau ont coutume de faire pacager leurs bestiaux pendant l'hiver.

<sup>72</sup> Droit de *perprise* et de *quête* = droit de défricher les *padouens* sans autorisation.

montagnardes doivent s'entendre pour venir pacager en plaine. Elles y trouvent leur compte car ce bétail, vaches et brebis essentiellement, leur apporte la fumure dont elles manquent. Les animaux du pays basque français vont vers Dax et au-delà ; ceux d'Aspe vers Mont-de-Marsan descendent par Oloron et Orthez ; ceux d'Ossau par Pau et le Pont-Long vers Villeneuve-de-Marsan et Roquefort... Sur ces routes, les troupeaux ont des gîtes d'étapes : la lande de Pont-Long est une station et un séjour pour ceux d'Ossau. Cette transhumance va jusqu'à Bordeaux<sup>73</sup>. Elle ne se fait pas sans entraîner des résistances de la part des habitants du piémont qui essaient de se protéger en défrichant et en clôturant leurs communaux. Les communautés montagnardes ripostent en adressant des mémoires de protestation à l'intendant. Le conflit le plus durable fut probablement celui de Pont-Long qui, durant sept cents ans, opposa les ossalois aux habitants de la plaine. Il ne prit fin qu'en 1829 quand les ossalois entrèrent enfin en possession du territoire contesté.

Un dernier exemple de l'imbrication des espaces consacrés à l'élevage et à la culture peut être observé dans les Alpes du Sud, en arrière de Nice<sup>74</sup>. En 1754, une statistique de l'intendant fait apparaître une réelle surcharge pastorale du Comté. On y trouve alors 1 437 paires de bœufs, 3 467 vaches laitières et 502 génisses soit 6 843 bovins, 94 chevaux, 1 629 mulets, 2 763 ânes et 86 790 ovins. Si les communautés du littoral n'ont pas beaucoup d'animaux, par contre celles de l'intérieur en ont plus que ce que leur autorise l'espace dont elles disposent : les ressources agricoles étant limitées, il est nécessaire de cultiver la moindre parcelle. Il en résulte, dans le Comté de Nice, une imbrication étroite des activités pastorales et culturelles, entraînant l'existence de toute une série de règlements dont le but est d'assurer la « levée » du bétail, c'est-à-dire de l'éloigner du village à certains moments. Les dates d'exclusion du bétail sont variables selon les communautés, en fonction des dates d'arrivée de la neige et du nombre de niveaux entre lesquels oscillent les animaux. Le type le plus complet de migrations animales est représenté dans le terroir de la Bollène : de mai au 8 septembre, les « bestiemi » sont dans la zone élevée des alpages ; ils entrent ensuite dans la partie moissonnée du val qui était précédemment mise en culture ; le 18 octobre, ils descendent dans une partie intermédiaire du val car le mauvais temps arrive ; à Noël, ils commencent à pâturer dans les « agrechs où ils restent jusqu'en mars. Les « agrechs » sont des zones où les cultures sont beaucoup plus importantes que le bétail : on peut y planter des vignes et des arbres ; les animaux en sont exclus dès que la végétation se réveille.

Les espaces utilisés par les communautés du Comté de Nice comportent tous la même division en trois zones : celle des cultures intensives où l'entrée du bétail est toujours prohibée, l'espace mixte, agro-pastoral, consacré à la dépaissance l'hiver et où le pacage est prohibé au printemps et en été, et enfin, le domaine des pâturages, alpages et terres gastes, réservé à la transhumance des animaux des autres communautés. La seconde zone est celle des conflits les plus importants entre culture et élevage. Toutes les communautés doivent trouver un équilibre entre la place qu'elles font à l'élevage et celles qu'elles réservent aux cultures, entre leur volonté de faire fumer les terres par le bétail et la nécessité d'éviter que les récoltes

<sup>73</sup> Les seigneurs ont mis des droits sur le passage des bestiaux : il existe un texte de 1279 (le livre rouge de la vallée d'Ossau) concernant le guidonnage du bétail de la vallée d'Ossau mené pour pacager sur les terres du roi d'Angleterre. Ces droits ont été abolis entre le XIII<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>74</sup> Henri COSTAMAGNA, « Aspects et problèmes de la vie agro-pastorale dans le comté de Nice (1699-1792) », *Revue d'Histoire Économique et Sociale*, XLIX, 1971, p. 508-549.



ne soient dévorées. Certaines utilisent des gardes des *défens* pour protéger les cultures arbustives (vignes et oliviers) et les terres moissonnées ; mais elles autorisent parfois le bétail à entrer dans les *défens* pour les fumer : les routes qu'il doit suivre sont alors précisément indiquées ainsi que le temps de séjour, limité à quelques jours et nuits. L'existence des « bandites », ce que l'on peut définir comme le droit exclusif d'un ou de plusieurs ayants-droit (les « bandioti ») sur certains pâturages, témoigne de la pression qui existe sur les espaces consacrés aux animaux et de l'importance que revêt l'élevage pour l'économie de cette région. Enfin, ces communautés s'efforcent de tirer des profits pécuniaires de leurs espaces de pacage en louant les bandites ou les alpages à des étrangers, ce qui contribue à aggraver la surcharge pastorale.

Tous ces exemples montrent l'importance et la variété de l'élevage dans les régions qui ne sont pas entièrement consacrées à la culture céréalière. Les types de rotations culturales de la France d'Ancien Régime peuvent se ramener à deux catégories : les assolements « intensifs » c'est-à-dire ceux qui, tels le triennal et, dans une moindre mesure, le biennal, n'intègrent que des temps de jachère relativement brefs, et tous les autres, ceux qui laissent de vastes espaces hors culture pendant des périodes plus ou moins longues. Les premiers sont ceux de la France céréalière, les seconds sont ceux des régions d'élevage. Que cet élevage ne soit pas partout un élevage spéculatif susceptible de rapporter des profits importants, que les animaux ne soient souvent que des petites bêtes chétives et mal entretenues, est une certitude. Il existe en effet sur l'ensemble du territoire, de manière plus ou moins dense un élevage de la pauvreté, celui de très petits cheptels dont ne sont vendus ou consommés que les sous-produits (un peu de lait, des veaux ou des chevreaux très jeunes). Mais il existe aussi un élevage spécialisé et rémunérateur qui tire largement profit de tous les espaces que les pratiques agraires anciennes laissent sans cultures.

### III- Élevage et capitaux

L'élevage engendre une circulation importante de capitaux dans les campagnes. Ceci tient au mode de financement des animaux, aux profits qui s'y rattachent, aux réseaux d'échanges dans lesquels ils s'insèrent.

#### 1- Les contrats liés aux animaux : partage des profits, bétail fourni par un propriétaire

C'est à juste titre que le bétail est regardé comme un indice de différenciation des catégories sociales du monde rural car la propriété du bétail, comme celle de la terre, représente un capital important. C'est pourquoi, les agriculteurs d'Ancien Régime, de même qu'ils prennent à bail une grande partie des terres qu'ils exploitent, louent souvent le bétail qu'ils élèvent.

##### • Le bail à cheptel classique et la prisée

Le contrat qui régit la location du bétail est le bail à cheptel. Sa forme la plus courante est la fourniture entière des animaux par le propriétaire, la restitution de la prisée en fin de bail et le partage du croît et des profits (bail à cheptel simple) ; parfois les animaux sont fournis par moitié par le bailleur et par le preneur (cheptel à moitié). Dans tous les cas, les pertes sont partagées comme les profits, à moitié

entre le propriétaire et l'exploitant. Le bail à cheptel était probablement plus répandu que ne le laissent imaginer les actes notariés car il devait souvent faire l'objet d'une transaction orale. Il semble que les notaires aient tardé à conserver ces actes, même lorsqu'ils en ont rédigé<sup>75</sup>.

Le bail à cheptel n'existe pas dans toutes les régions d'élevage : on le rencontre largement dans le Maine et sur les périphéries nord du Massif Central<sup>76</sup> ; en Poitou, les « sociétés » que font les laboureurs pour prendre en commun une exploitation montrent qu'ils possèdent souvent leur cheptel. Les seuls contrats portant ici sur du bétail sont ceux de petits bordiers donnant « à moitié croît et profit » à leur voisin telle vache qu'ils ne peuvent nourrir<sup>77</sup>. Des baux à cheptel peuvent être conclus pour des troupeaux entiers ou bien pour une ou deux bêtes seulement. En Auvergne, ils portent essentiellement sur des bovins et des moutons. Ils sont associés à la pauvreté : « les métayers auvergnats sont toujours de pauvres diables impécunieux », le bail à cheptel qui accompagne son bail à moitié est en fait une reconnaissance de dettes supplémentaire : il doit « compter » avec le maître en fin de bail<sup>78</sup>. La pratique du bail à cheptel peut parfois permettre à quelques exploitants de devenir propriétaires de quelques bêtes. C'est le cas en Dauphiné où les conditions faites aux pauvres sont relativement dures puisque n'existent ni troupeau collectif, ni vaine pâture, ni pratiques communautaires ; tous les troupeaux sont individuels et l'accès aux communaux est proportionnel à l'étendue des terres possédées. Les pauvres ne peuvent accéder à l'élevage qu'en louant des troupeaux par l'intermédiaire de contrats de commande du bétail qui sont une forme de baux à cheptel. Ces contrats portent sur de petits troupeaux, ils ne concernent souvent qu'une ou deux bêtes. Ils ne donnent pas à leurs preneurs d'accès supplémentaires aux herbages puisque les communaux sont réservés aux propriétaires, mais ils leur permettent de disposer de quelques animaux sans en avancer le capital et éventuellement de se composer un troupeau par le partage du croît<sup>79</sup>.

À ces réserves près, on peut observer que la fourniture des animaux par le propriétaire est caractéristique des régions dans lesquelles domine un élevage bovin spéculatif. Les minutiers du Bas-Maine ne renferment pas beaucoup de baux à cheptel ; ce type de contrat y était cependant très répandu<sup>80</sup>. La quasi-totalité des baux à moitié comprenaient la cession d'un « fond de prisée » dont le preneur devait faire établir l'inventaire. Dans certains cas, le bétail était fourni par moitié. Cette pratique n'était absolument pas limitée aux exploitations tenues en métayage, elle s'appliquait en fait à la plupart des exploitations importantes : le bétail des closeries (qui ne comportaient pas de bœufs mais seulement des vaches) n'était qu'exceptionnellement fourni par le propriétaire ; par contre, celui des métairies l'était assez systématiquement, même lorsque la métairie était en bail à ferme.

<sup>75</sup> Françoise FORTUNET, *Charité ingénieuse et Pauvre misère. Les baux à cheptel simple en Auxois aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Dijon, EUD, 1985, 392 p. En Auxois, on ne trouve guère de baux à cheptel dans les minutes notariales avant les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, car les notaires les ont d'abord rédigés sous forme de brevets qu'ils ne conservaient pas et non sous forme de minutes, p. 75 et suivantes.

<sup>76</sup> Annie ANTOINE, *Fiefs et Villages... op. cit.* ; Charles PERRONIN, « À partir des baux de métairies... », art. cit.

<sup>77</sup> Philippe BOSSIS, « Le milieu paysan... », art. cit.

<sup>78</sup> Abel POITRINEAU, *La vie rurale en Basse-Auvergne au XVIII<sup>e</sup> siècle... op. cit.*, p. 181.

<sup>79</sup> Bernard BONNIN, « L'élevage dans les hautes terres dauphinoises... », art. cit.

<sup>80</sup> Annie ANTOINE, *Fiefs et Villages... op. cit.*

L'observation des inventaires après décès de diverses catégories d'agriculteurs montre que, dans cette région, la fourniture du bétail par le propriétaire ne peut être associée à la pauvreté des agriculteurs. Certes, l'analyse de la valeur du capital des agriculteurs fait apparaître que ceux qui possèdent leur bétail sont plus riches que ceux qui l'ont reçu de leur propriétaire. Mais une analyse des différents postes composant leur capital montre que ceux qui n'ont pas à faire les frais d'acquisition d'un cheptel disposent à la fois d'un matériel agricole plus considérable et d'un confort domestique plus important. Ils sont également assurés, en cas de difficultés fourragères, du soutien du propriétaire qui a tout intérêt à ne pas laisser périr ses animaux, les pertes sur la prisée étant partagées par moitié comme le sont les « augmentations » de prisée.

Dans la Gâtine poitevine<sup>81</sup>, la situation est un peu différente, mais l'évolution des contrats concernant le bétail montre l'importance que les propriétaires accordent à l'élevage. Durant tout le xvii<sup>e</sup> siècle, le propriétaire et le métayer fournissent chacun la moitié du gros bétail d'une exploitation ; cet usage se prolonge jusque vers 1625-1630. A partir de cette date, les baux interdisent au preneur de prendre d'autre bétail que celui du bailleur. Vers 1660-1670, la totalité du gros bétail est la propriété exclusive du bailleur. Selon Louis Merle, cette évolution ne fait pas que souligner l'appauvrissement des paysans : elle traduit le désir de spéculation du propriétaire. Témoin aussi de cet intérêt croissant pour l'élevage, l'existence dès les xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles de véritables banquiers en bestiaux, prêtant aux métayers les animaux dont ils ont besoin.

#### • Variétés régionales du bail à cheptel

Le bail à cheptel est également très largement répandu dans tout le sud de la France où il est appelé contrat de gazaille<sup>82</sup>. D'autres pratiques s'en rapprochent, associant exploitants et propriétaires pour la gestion d'un troupeau. Tel est le cas de « l'hivernée » dont on peut observer le fonctionnement à partir des comptabilités de quatre exploitations situées aux confins des actuels départements du Tarn, de l'Aude et de la Haute-Garonne<sup>83</sup>. Chaque année, à la fin de l'été, les métayers s'associent par deux et s'en vont dans la montagne chercher un « pied » de bêtes à laine pour constituer l'hivernée : les « compères » montés sur les « cavalles » et accompagnés de garçons partent pour la montagne en juillet avant la fin des foins et des moissons pour constituer le troupeau à mettre sur les chaumes. Ils se procurent une partie du pied en Minervois et vont ensuite dans les monts de Lacaune où ils marchandent soit des lots de 10 à 20 bêtes soit des bêtes isolées. Pour chacune des quatre exploitations étudiées, le pied est de 160 bêtes environ chaque année, ce qui fait une charge lourde à l'hectare. Ces animaux passeront l'hiver sur les exploitations qui ne portent alors que très peu de cultures. Les réserves de fourrage n'y sont pourtant

<sup>81</sup> Louis MERLE, *La métairie... op. cit.*

<sup>82</sup> Jean-Jacques MÉLIET et Philippe ROUCH, « La « gazaille », indicateur socio-économique en région d'élevage : l'exemple de la Ballongue [Ariège] de 1661 à 1690 », *Annales du Midi*, xcvi, 165, 1984, p. 5-30.

<sup>83</sup> G.-E. de FALGUEROLLES, « Contribution à l'analyse de l'économie agricole en Haut-Languedoc : le troupeau ovin en métayage au xviii<sup>e</sup> siècle », *Revue de Géographie des Pyrénées du Sud-Ouest*, 1963, p. 369-386. Article analysant les comptes d'un gentilhomme campagnard (1701-1748 et quelques années en fin de siècle) pour 4 exploitations situées sur les paroisses de Lempaut, Saint-Germain, Lescout et Saint-Avit, au pied de la Montagne Noire, au sud-ouest de Castres (actuel département du Tarn).

pas très considérables : peu d'herbe dans les vignes, guère plus à la base des maïs qui ont été soigneusement sarclés, des chaumes très vite labourés, des bois et taillis mis en *défens* et des prés fermés après le 1<sup>er</sup> mars. La nourriture des troupeaux est alors largement constituée par la « feillée », c'est-à-dire l'émondage des arbres champêtres, et il semble que la quantité de bétail que peut accueillir l'exploitation soit régulée par les disponibilités en feuillage. Financièrement, la pratique de l'hivernée repose sur l'association d'un propriétaire et d'un métayer, association dont les termes évoluent au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle : au début de la période, le métayer participe parfois au financement de l'opération ; à la fin du siècle, ce n'est plus le cas, le risque financier est entièrement supporté par le propriétaire. Le bétail est revendu avant que ne commence la saison des cultures et les profits sont alors partagés par moitié.

Le bail à cheptel permet plusieurs façons de réaliser des profits sur le bétail. Ces baux sont tantôt consentis par des propriétaires à des métayers impécunieux, tantôt à des exploitants auxquels ils assurent une relative aisance ; ils peuvent aussi permettre des associations hasardeuses pour réaliser des opérations de profit sur du bétail limitées dans le temps.

## 2- Les productions de l'élevage, leur rôle dans les revenus des agriculteurs

Les profits de l'élevage sont de trois types : ceux de l'élevage des pauvres, ceux de la vente du bétail, ceux de la production de fromages.

### • Les élevages alimentaires

Au premier type se rattachent les chèvres du Velay ou du Vivarais<sup>84</sup>, une bonne partie des vaches bretonnes également, tous les petits élevages qui fournissent le laitage domestique. Le porc participe en partie de ce type d'activité. Il a été regardé traditionnellement par les historiens comme l'animal permettant partout aux pauvres de consommer un peu de viande<sup>85</sup> et il est vrai qu'il semble jouer ce rôle dans certaines régions. Il est très répandu dans les zones d'élevage laitier où il est nourri des résidus de la production fromagère<sup>86</sup>. C'est l'animal par excellence des régions de polyculture, il mange de tout, mais en grande quantité. On a observé ensuite que sa conservation imposait de disposer d'assez grandes quantités de sel et que, dans les régions où il ne pouvait pas être nourri dans les forêts de chênes grevées de droits d'usage, il apparaissait concurrent de l'homme pour sa nourriture. Il existe en effet des régions, tel le Bassin Parisien, où les porcs ne sont pas très répandus à la fin de l'Ancien Régime<sup>87</sup>.

Les petits élevages fournissent essentiellement des compléments alimentaires ; mais il est rare qu'ils ne fournissent pas aussi une petite partie de l'argent nécessaire au paiement de l'impôt. On l'a déjà remarqué : si l'on excepte quelques morceaux de vache salée que l'on trouve dans les charniers bretons ou de chèvre salée dans ceux du sud de la France, du lait et parfois du beurre, l'élevage ne

<sup>84</sup> Jean MERLEY, « Éléments sur la vie pastorale dans les Monts du Forez à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », in *L'Élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe...*, p. 355-365 ; Alain MOLINIER, *Stagnations et Croissance. Le Vivarais...* op. cit.

<sup>85</sup> Jean-Jacques HÉMARDINQUER, « Faut-il démythifier le porc familial... », art. cit.

<sup>86</sup> Ce sont les pourceaux « hivernieux » que l'on laisse vagabonder dans la montagne, Abel POITRINEAU, « Le lait et la production fromagère dans les montagnes d'Auvergne au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *L'Élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe...*, art. cit. p. 251.

<sup>87</sup> Cf. supra, note 14.

fournit pas de produits de consommation aux agriculteurs. Il n'y a que les volailles, les chevreaux et les cochons qui sont un objet d'autoconsommation. Tous les autres animaux, y compris les veaux de quinze jours, sont vendus à la boucherie. Il en résulte que même un très petit cheptel procure quelques revenus en argent à son propriétaire.

#### • L'animal à viande et l'animal de travail

Il est difficile d'isoler des régions dans lesquelles l'élevage est totalement tourné vers la vente, car dans l'agriculture d'Ancien Régime, le gros bétail est toujours plus ou moins employé comme force motrice. Mais la composition du cheptel des exploitations permet de savoir si on est en présence d'un élevage uniquement tourné vers la production de travail ou si les exploitants réalisent des profits à partir de la vente d'animaux domestiques. Il y a trois types d'élevage orienté vers le marché : la production d'animaux très jeunes, celle d'animaux en cours de dressage ou d'engraissement, celle de bétail de boucherie.

Le premier type de spéculation – la vente d'animaux très jeunes – n'est pas d'un très gros rapport : un veau de quinze jours ou trois semaines coûte de dix à vingt fois moins cher qu'un animal adulte. Ce type d'élevage est pratiqué par des agriculteurs peu aisés qui veulent se débarrasser très vite des jeunes pour profiter du lait des mères. On peut y rattacher ceux qui vendent des animaux d'un ou deux ans qui n'ont pas commencé à travailler : vaches ou juments prêtes à vêler, poulains ou bœufs avant le dressage. Les régions qui pratiquent ces spéculations, soit recherchent le profit le plus immédiat des femelles, soit n'ont pas assez de pâturages pour nourrir leurs animaux, soit n'ont pas assez de labours pour les dresser au travail.

L'autre extrême est constitué par les régions qui vendent des animaux gras, prêts à abattre. Elles doivent remplir deux conditions : disposer d'assez de nourriture pour pouvoir engraisser entièrement les animaux, être assez proches d'un marché de consommation<sup>88</sup>. La Normandie correspond à ces deux critères. Mais entre ces deux types de spéculation – animaux jeunes ou animaux gras – se tient la majorité de l'élevage spéculatif de la France d'Ancien Régime. C'est pour cela que les critères classiques de différenciation des zones d'élevage (régions naisseuses/régions d'embouche) sont difficiles à appliquer : la majorité des régions procèdent de l'un et l'autre de ces caractères et livrent des produits intermédiaires plus que des produits finis. Le système que l'on observe partout, qu'il porte sur les bovins ou sur les ovins, consiste pour l'exploitant à échanger souvent ses animaux pour fractionner les profits qu'il réalise avec eux.

L'analyse des comptabilités de métayers du Maine<sup>89</sup> permet d'identifier le fonctionnement de ce système : un exploitant qui dispose de plusieurs couples de bœufs d'âge varié en vend, par exemple, un de quatre ans et rachète immédiatement, pour le remplacer, deux autres animaux un peu plus jeunes et un peu moins chers. Il a réalisé ainsi un bénéfice sans attendre que les bœufs aient atteint l'âge auquel ils sont livrés aux herbagers de Normandie (huit ans en général).

<sup>88</sup> Bernard GARNIER, « L'approvisionnement de Paris en moutons (1780-1820) », *Annales de Normandie*, XL, 2, mai 1990, p. 83-101 ; Marcel LACHIVER, « L'approvisionnement de Paris en viande au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *La France d'Ancien Régime. Études réunies en l'honneur de Pierre Goubert*, Toulouse, Privat, 1984, t. I, p. 345-354.

<sup>89</sup> Annie ANTOINE, « Les Bovins de la Mayenne... », art. cit.

Ceci lui permet de minimiser les risques et de réaliser des profits échelonnés dans le temps. Il transforme immédiatement en argent monnayé l'augmentation de la valeur de ses bœufs. Ce type de spéculation est à la fois très souple – un métayer peut changer ainsi chaque année une ou plusieurs paires de bœufs – et très rémunérateur. Entre 1730 et 1750, l'exploitant de la Grande-Métairie de Sunay en Poitou, dont le cheptel vif vaut environ 1 500 livres, réalise chaque année des transactions de ce type sur le bétail : le solde annuel s'établit autour de 350 livres, ce qui montre une assez forte rentabilité du capital. Une métairie moyenne de cette région met tous les ans sur le marché une paire de bœufs gras, une paire de bouvillons, un couple de veaux, une dizaine de moutons<sup>90</sup>. Enfin on peut observer que les revenus tirés du bétail sont beaucoup plus stables que ceux qui sont tirés des céréales<sup>91</sup>. Pour une douzaine de métairies du Bas-Maine dont les comptabilités ont pu être étudiées pendant des périodes assez longues pour être significatives, et pour lesquelles le bétail représente entre 20 et 40 % des revenus du propriétaire, on observe une grande variabilité des revenus céréaliers et une grande stabilité des profits du bétail. L'analyse fine des variations des deux courbes montre que l'exploitant compense des difficultés céréaliers en vendant plus de bétail ce qui lui permet d'avoir des revenus d'ensemble relativement réguliers<sup>92</sup>.

#### • La production fromagère

Il s'en faut de beaucoup qu'elle caractérise toutes les régions laitières. La Bretagne qui produit du lait, mais qui dispose de sel à bon marché, ne le stocke pas sous forme de fromage mais de beurre (production plus importante avec un même volume de lait) puisqu'elle trouve à exporter facilement de grandes quantités de ce beurre salé. Au contraire, les montagnes qui ont une production laitière très déséquilibrée dans l'année font des fromages.

Les montagnes d'Auvergne sont, depuis le début de l'époque moderne, spécialisées dans la production de « fourme » ; au xvii<sup>e</sup> la documentation oppose la « fourme de montagne » ou d'été et la fourme de « graisse » qui correspond à la lactation plus riche de l'hiver. Le Bleu et le Saint-Nectaire n'apparaissent qu'à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle<sup>93</sup>. Une vache « bonne » ou « de recette » fournit 4 à 5 litres de lait par jour ; il faut de 9 à 12 litres pour avoir 1 kg de fourme et de 10 à 12 kg de sel par vache (sel consommé par la bête et utilisé pour la fourme). Ces fourmes, « pièces cylindriques à croûte épaisse, habitées par toute une riche faune d'animalcules vermineux »<sup>94</sup>, sont de plus en plus grosses : 15 livres en moyenne au début du siècle, 25 livres à Picherande vers 1735, 50 ou 60 livres autour de Salers et d'Aurillac vers 1770-80, 120 livres à Murat au début du xix<sup>e</sup> siècle. Dans les meilleures montagnes de la région de Salers, la production atteint, à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, 100 kg de fromage par vache laitière.

<sup>90</sup> Louis MERLE, *La métairie... op. cit.*, p. 149 (Analyse des comptes de la baronnie de Saint-Loup).

<sup>91</sup> Annie ANTOINE, *Fiefs et Villages... op. cit.*, p. 300 et suivantes.

<sup>92</sup> Annie ANTOINE, *Les Comptes ordinaires de Pierre Duchemin du Tertre marchand de toile et seigneur dans la première moitié du xviii<sup>e</sup> siècle*, présentés par Annie Antoine, Laval, Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne, 1998, 250 p.

<sup>93</sup> Pierre CHARBONNIER, « L'élevage de « montagne » dans les Monts Dore du xiv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle », in *L'Élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe...*, p. 227-248.

<sup>94</sup> Abel POITRINEAU, *La vie rurale en Basse-Auvergne au xviii<sup>e</sup> siècle... op. cit.*, p. 253.

La production fromagère est également le fait des Alpes du Nord. L'ouvrage récent d'Hélène Viallet décrit l'introduction, au cours du xvii<sup>e</sup> siècle, de la fabrication du gruyère dans une vallée alpine caractérisée auparavant par un élevage diversifié (3 700 ovins, 2 900 bovins)<sup>95</sup>. Vers 1630, l'arrivée du gruyère favorise la concentration du cheptel et aboutit à la création d'un produit marchand dont le poids et la qualité s'améliorent progressivement. Les techniques et le personnel ont été importés de Suisse, le principal débouché de la production est constitué par les foires piémontaises.

### 3- Les circuits de vente

#### • La route du beurre

Pour la Bretagne, les deux grands centres beurriers sont, depuis le xvi<sup>e</sup> siècle au moins, la région de Rennes – le beurre de La Prévalaye est connu à Paris, il alimente la Cour de Versailles, et dans tout le nord de la France – et celle de Morlaix et Lannion<sup>96</sup>. Le beurre de Lannion va vers Paris, celui de Rennes vers Paris, Angers et Nantes.

#### • La route des fromages

Les fromages d'Auvergne sont vendus jusqu'à Bordeaux où ils servent à l'avitaillement des navires. Au xviii<sup>e</sup> siècle, ils sont sévèrement concurrencés par les fromages de Hollande. Les rapports des intendants, qui demandent des règlements protecteurs à partir de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, laissent imaginer une production énorme de fourme et un commerce très étendu de ce fromage ; ils affirment que le débit en est considérable à Paris et dans plusieurs villes de province, que ceux qui se font à Aurillac et Salers vont en Languedoc, en Provence et en Guyenne, et que ceux de Besse vont à Paris et Nantes par la Loire. Michel Morineau a tenté de chiffrer la production auvergnate : il estime que si le gouvernement français, et notamment le contrôleur Orry, ont résisté très longtemps avant d'accorder les clauses protectionnistes demandées par les Auvergnats, c'est parce que la production d'Auvergne était en fait insuffisante par rapport à la demande, et qu'il ne fallait pas risquer de ne pouvoir assurer le ravitaillement de la Marine<sup>97</sup>. S'ajoute à cela la question de la qualité des fromages auvergnats réputés ne pas supporter la mer, sentir très mauvais, être infestés de parasites... L'ensemble le conduit à relativiser l'importance de la production de l'Auvergne : vers 1730, il serait entré à Bordeaux 4 à 5 fois plus de fromage hollandais qu'il n'était produit de fourme dans l'élection d'Aurillac. Tous les enquêtes affirment néanmoins que les revenus tirés du fromage assurent à l'Auvergne de quoi payer la totalité de ses impôts.

#### • Les routes des bœufs

Compte tenu des pratiques d'échange qui ont été analysées précédemment, on peut facilement imaginer que les animaux vivants constituent l'objet d'un

<sup>95</sup> Hélène VIALLET, *Les alpages et la vie d'une communauté montagnarde : Beaufort du Moyen Age au xviii<sup>e</sup> siècle*, Annecy, Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne, t. XCIC, 1993, 275 p.

<sup>96</sup> Jean MEYER, *La Noblesse bretonne au xviii<sup>e</sup> siècle*, Paris, Imprim. nat., 1966, 2 vol., CV-1293 p.; rééd. : Paris, EHESS, 1985. Voir p. 456.

<sup>97</sup> Michel MORINEAU, « L'Auvergne et l'Atlantique (note sur la commercialisation des produits de l'élevage du Massif central au xviii<sup>e</sup> siècle) », in *L'Élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe...*, p. 377-414.

commerce très important. Ces échanges se caractérisent par l'intervention de très nombreux intermédiaires : ils sont responsables de la diffusion de l'argent dans les campagnes. Le réseau de foires et de marchés, très dense dans la France d'Ancien Régime, est largement animé par le commerce du bétail : « on peut affirmer avec certitude que la grande masse des foires était consacrée, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et plus encore au début du siècle suivant, à la vente des bestiaux »<sup>98</sup>. Les zones de contact entre pays céréaliers et pays herbagers sont particulièrement propices à l'implantation de foires à bestiaux ; « ces foires constituaient de véritables réseaux commerciaux polarisés, qui permettaient de drainer les bestiaux par étapes vers des centres de rassemblement avant une réexpédition vers d'autres provinces, voire l'étranger, ou, à l'inverse, avant de les redistribuer sur les lieux de consommation »<sup>99</sup>. Les bêtes se déplacent toujours à pied jusqu'au lieu où elles seront consommées et elles doivent être nourries pendant leur migration. Ce type de commerce s'appuie sur toute une série de relais et la production locale, à condition qu'elle présente des caractères acceptables par le marché, s'accroche à ces migrations et est entraînée vers la commercialisation. Ces réseaux de commerce sont nombreux, à la fois spécialisés et très imbriqués, mais à la différence de la question de l'approvisionnement en viande des villes, ils n'ont fait l'objet d'aucune étude d'ensemble. Pour les reconstituer, nous ne disposons que des fragments d'itinéraires que décrivent les études régionales et qu'il faut mettre bout à bout.

On tentera ici de reconstituer une partie des routes empruntées par les bovins. Il semble qu'aux deux derniers siècles de l'Ancien Régime un important trafic s'organise autour et à partir d'un pôle de dispersion, le Massif Central qui fournit des jeunes, et d'un point de rassemblement, la Normandie qui donne aux animaux leur dernière couche de graisse avant qu'ils ne gagnent les marchés parisiens. Les montagnes d'Auvergne constituent le centre d'un réseau d'échanges à trois niveaux : vers les foires régionales de Saint-Flour, Brioude et Bort ; vers les provinces périphériques : Rouergue, Limousin, Marche, Berry, Bourbonnais, Forez, Gévaudan... ; vers la couronne des villes consommatrices de viande et enfin vers Paris par l'intermédiaire du Berry, du Poitou, du Bourbonnais, de la Normandie<sup>100</sup>. Les montagnes peuplées de vaches laitières fonctionnent comme des régions naisseuses qui irriguent une grande partie du Royaume. Les bestiaux échappent aux marchands d'Auvergne dès la première vente, mais en contrepartie, ce commerce alimente de nombreux intermédiaires et stimule les marchés de la périphérie. On peut observer cela à partir de la Combraille. En 1751, le subdélégué décrit les activités des marchands de bétail de Montaigut : les bovins viennent du Limousin ou de Bourgogne et partent vers les foires du Bourbonnais, les moutons tirés du Berry et la Marche gagnent la Bourgogne et le Bourbonnais, les cochons de la Marche sont envoyés en Auvergne. À cela s'ajoute « un second commerce de bestiaux par les propriétaires, fermiers et métayers qui nourrissent tous les ans une certaine quantité de jeunesses dont ils retirent quelques profits et même fermiers et métayers achètent et revendent quelques paires de bœufs dans les foires et marchés des environs, font

<sup>98</sup> Dominique MARGAIRAZ, *Foires et marchés dans la France préindustrielle*, Paris, EHESS, 1988, 275 p. ; voir page 144.

<sup>99</sup> Id. p. 147.

<sup>100</sup> Michel MORINEAU, « L'Auvergne et l'Atlantique... », art. cit.



des troques, vendent aux bouchers les veaux, engraisent quelques bœufs et vaches qui sont sur le retour »<sup>101</sup>.

Le Limousin envoie aussi vers Paris une partie de sa production ; des animaux auvergnats y transitent mais sans vraiment stimuler l'élevage local : « Les veaux sont trop petits pour suivre ceux d'Auvergne qui passent vers le Poitou : ils sont consommés sur place »<sup>102</sup>. En revanche, les animaux auvergnats, non seulement transitent par le Poitou, mais ils y font souche : ce sont les bœufs « bourrets » dont il a déjà été question<sup>103</sup>. On les retrouve parfois aussi dans l'Anjou et le Maine mêlés à d'autres animaux issus du Poitou. Tous gagnent la Normandie où ils achèveront leur engraissement. Les animaux bretons subissent le même tropisme. Deux routes de la viande sillonnent la Bretagne dès la fin du xvii<sup>e</sup> siècle : l'une amène les bestiaux poitevins qui ont commencé leur engraissement dans les prairies d'embouche du sud de la Loire, l'autre, à partir du Finistère, longe la côte nord de la péninsule<sup>104</sup>.

D'autres trafics de bovins pourraient certainement être reconstitués, qui, à partir des Alpes atteindraient l'Italie ou le Languedoc. D'autres animaux tels les moutons qui approvisionnent le marché parisien alimentent aussi très vraisemblablement des réseaux de même nature. La « mulasse » d'Aunis et de Saintonge se retrouve sur les marchés et foires de Fontenay-le-Comte. Ces animaux, nés dans le Poitou, sont vendus en Rouergue et en Auvergne où ils sont élevés et dressés ; ils passent ensuite en Espagne par l'intermédiaire des foires du Languedoc<sup>105</sup>.

\*\*\*

Il apparaît, à l'issue de cet essai de synthèse, fort incomplet et tout à fait provisoire, que la question de l'élevage en France avant la révolution agricole du xix<sup>e</sup> siècle pose des questions et suggère des hypothèses qui ne sont pas le pendant exact de celles qui résultent de l'analyse du secteur céréalier. La critique physiocratique de la jachère et de l'ensemble du système agricole d'Ancien Régime a induit l'idée, en partie fautive, d'un élevage subordonné à la culture. Cette analyse a l'avantage de la simplicité : par quelque maillon que l'on y entre, elle fonctionne admirablement (rendements céréaliers faibles – tout le terroir en grain – pas de place pour l'élevage – pas de fumure – des rendements faibles)... à la seule condition que l'on ne remette pas en cause le principe de la faiblesse de l'élevage. Il est vrai que des arguments jouent dans ce sens : la petitesse des bêtes, l'existence d'un élevage de pauvres assez largement répandu dans le royaume, la faiblesse globale de beaucoup de cheptels. Mais la prise en compte de la documentation très dispersée qui existe sur la question de l'élevage en France à la fin de l'Ancien Régime signale, pour certaines régions au moins, l'importance de ce secteur.

L'infinie complexité des dispositions coutumières réglant le partage de l'espace entre bétail et cultures suggère à la fois la rivalité et la complémentarité qui

<sup>101</sup> Charles PERRONIN, « À partir des baux de métairies... », art. cit., évoque une lettre du subdélégué à l'intendant datée de 1751 dans laquelle sont décrites les activités des marchands de bestiaux qui fréquentent le marché de Montaigut.

<sup>102</sup> Nicole LEMAÎTRE, *Un horizon bloqué. Ussel...*, op. cit.

<sup>103</sup> Voir première partie de cet article.

<sup>104</sup> Jean MEYER, *La Noblesse bretonne...* op. cit. p. 453 et suivantes. Carte p. 454.

<sup>105</sup> Cet exemple m'a été suggéré par Nicole Lemaître lors de la présentation de cette communication. Je l'en remercie vivement.

existent entre ces deux activités. Dans ce conflit, il apparaît que les systèmes agraires extensifs – ceux qui comportent des rotations culturales intégrant des temps de jachère très longs ou ceux qui laissent de vastes espaces non assolés – se montrent beaucoup plus accueillants à l'élevage que ne le sont les systèmes relativement intensifs, tel le classique triennal des régions céréalières. Ils offrent aux animaux un pâturage qui n'est pas toujours de qualité mais qui assure au moins leur survie pendant les périodes de difficultés fourragères. Les régions considérées comme pauvres parce que l'inculte y est important sont donc celles où l'élevage peut se développer le plus facilement. Il apparaît en outre que le bétail, à la condition de ne pas constituer une monoactivité – ce qui n'est le fait que de quelques collectivités montagnardes –, est un élément de résistance des économies locales : il permet quelques disponibilités alimentaires qui n'existent pas en pays de monoculture céréalière, il assure des rentrées monétaires qui permettent d'atténuer les difficultés.

Il ressort également de la plupart des études consultées que plusieurs types d'élevage coexistent dans la France d'Ancien Régime. On a pu mettre en évidence des spécialisations régionales : la production de veaux, celle de fromages, de bêtes engraisées... Mais une autre classification, par strates horizontales de richesse, est peut-être plus significative. Le type d'élevage pratiqué dépend largement du niveau économique des agriculteurs. Sur une même région, on rencontre presque toujours, dans des proportions variables, l'élevage des pauvres – vaches ou chèvres – et celui des agriculteurs aisés qui ont des animaux, non seulement pour les faire travailler, mais pour les vendre et en tirer des profits. Les premiers ont des animaux de piètre qualité, les autres ont de beaux bestiaux.

Enfin, les analyses précédentes suggèrent une dernière remarque : l'élevage est essentiellement une activité d'échange – l'autoconsommation du gros bétail est un phénomène rare – qui met en œuvre une circulation importante de capitaux. Dans la France d'Ancien Régime, dont on s'est souvent plu à souligner le cloisonnement, les animaux, qui parcourent des distances considérables au cours de leur vie, constituent un important élément de mobilité. Leur mode de déplacement exige des relais où ils stationnent plus ou moins longtemps, le temps de travailler dans les labours du Poitou, celui d'engraisser dans les herbages de Normandie, puis de se « rafraîchir » dans les prairies proches des abattoirs. Ils passent par différents marchés qui jouent un rôle d'entraînement pour l'économie régionale. En effet la production locale, si elle est d'une qualité acceptable par le marché, s'accroche à celle qui transite et est entraînée ainsi vers des pratiques plus spéculatives. Le système d'échange des animaux est largement responsable de l'importance des foires et des marchés et contribue à solliciter le développement des productions locales.

## Bibliographie

« Le Cheval en agriculture », *Ethnozootecnie*, bulletin de la Société d'Ethnozootecnie, n° 30, 1982.

ALLIX, André, *Un Pays de haute montagne. L'Oisans, étude géographique*, Paris, A. Colin, 1929, xxvi-915 p. [thèse Lettres, Grenoble, 1928] ; réimpr. 1976.

ANTOINE, Annie, « La sélection des bovins dans l'Ouest de la France. Évolution des pratiques et des représentations (fin xviii<sup>e</sup>-début xix<sup>e</sup> siècle), *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, à paraître.

ANTOINE, Annie, « Les Bovins de la Mayenne (1752-1820). Un modèle économique pour les campagnes de l'Ouest », *Hist. Soc. Rurales*, 4, 2<sup>e</sup> semestre 1995, p. 105-136.

ARBOGAST, R.-M., MÉNIEL, P. in *La vache et l'homme...*

BAUDOT, Marcel, « L'enquête de 1813 sur les bovins », in 92<sup>e</sup> Congr. nat. Soc. sav. (Strasbourg et Colmar, 1967), *hist. mod.*, Paris, Bibl. nat., t. i, 1967, p.51-68.

BÉAUR, Gérard, MINARD, Philippe, et LACLAU, Alexandra, *Atlas de la Révolution française*. 10 : *Économie*, Paris, EHESS, 1997, 125 p.

BERNARD, René Jean, « L'élevage du mouton en Gévaudan aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles », in *L'Élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe...*, cf. [1714], 1984, p. 335-354.

BLACHE, Jules, CARCEL, Ch., et REY, M., « Le troupeau bovin dans les Alpes du Dauphiné et de la Savoie au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle », in *Mélanges géographiques offerts à Raoul Blanchard*, Grenoble, rga, 1932, p. 653-665 (repris dans *Revue de Géographie alpine*, xxi, 2, 1933, p. 429-431). A vérifier.

BONNIN, Bernard, « L'élevage dans les hautes terres dauphinoises aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles », in *L'Élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe...*, cf. [1714], 1984, p. 263-282.

BOSSIS (Ph.) "La foire aux bestiaux en Vendée au XVIIIe siècle. Une restructuration du monde rural", *Etudes Rurales*, 1980, n° 78-79-80, pp. 143-150.

BOSSIS, Philippe, « La foire aux bestiaux en Vendée au xviii<sup>e</sup> siècle. Une restructuration du monde rural », *Études Rurales*, 78-80, 1980, p. 143-150.

BOSSIS, Philippe, « Le milieu paysan aux confins de l'Anjou, du Poitou et de la Bretagne (1771-1789) », *Études Rurales*, 47, juillet-septembre 1972, p. 122-147.

BOZON, Pierre, « La transhumance sur les hauts plateaux du Vivarais du Moyen Âge au xx<sup>e</sup> siècle », in *L'Élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe... cf.* [1714], 1984, p. 283-288.

CAVAILLÈS, Henri, *La Transhumance Pyrénéenne et la circulation des troupeaux dans les plaines de Gascogne*, Paris, A. Colin, 1931, 133 p. [thèse complémentaire, Lettres].

CHARBONNIER, Pierre, « L'élevage de « montagne » dans les Monts Dore du xiv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle », in *L'Élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe...*, cf. [1714], 1984, p. 227-248.

CHARBONNIER, Pierre, *Une autre France. La seigneurie rurale en Basse-Auvergne du xiv<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle*, Clermont-Ferrand, 1980, 2 vol., 1 295 p.

CHARPY, Jacques, « Les chevaux bretons au xviii<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, lxxxvi, 1960, p. 95-130, et lxxxvii, 1961, p. 3-31.

Charpy, Jacques, « Les haras de Bretagne sous l'Ancien Régime (1666-1790). Le croisement des races et la destruction du bidet breton », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, xliii, 1963, p. 85-154.

CHARPY, Jacques, *Les Haras d'Ancien Régime et l'élevage du cheval en Bretagne (1666-1790)*, thèse École des Chartes, Paris, 1951, non publ. (résumé : *Position des thèses*, 1951, p.47-53).

- COSTAMAGNA, Henri, « Aspects et problèmes de la vie agro-pastorale dans le comté de Nice (1699-1792) », *rhes*, xlix, 1971, p. 508-549.
- DENIS, Bernard, « Le peuplement ovin de la France septentrionale avant l'introduction des mérinos », in Durand, Robert, (éd.), *L'Homme, l'animal domestique et l'environnement du Moyen Âge au xviii<sup>e</sup> siècle*, 1993, p. 177-190.
- DESPLAT, Christian, « Institution et réalités pastorales dans les Pyrénées occidentales françaises à l'époque moderne », in *L'Élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe... cf. [1714]*, 1984, p. 305-324.
- DUBUC, André, « Location de vaches et de moutons en Normandie sous l'Ancien Régime », in *92<sup>e</sup> Congr. nat. Soc. sav. (Strasbourg et Colmar, 1967)*, *hist. mod.*, Paris, Bibl. nat., t. i, 1967, p. 29-38.
- FALGUEROLLES, G. E. de, « Contribution à l'analyse de l'économie agricole en Haut-Languedoc : le troupeau ovin en métayage au xviii<sup>e</sup> siècle », *Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 1963, p. 369-386.
- FESTY, Octave, *Les Animaux ruraux en l'An III. Dossiers de l'enquête de la commission d'agriculture et des arts. T. i : Histoire de l'enquête. Méthode suivie dans le présent recueil. Dépouillement des réponses (Ain à Loir-et-Cher)*, Paris, Paul Hartmann, 1941, 271 p. T. ii : *Dépouillement des réponses (Loire à Yonne). Conclusion et tables*, Paris, Tépac 1946 et 1947, 2 vol. 358 p.
- FORTUNET, Françoise, *Charité ingénieuse et Pauvre misère. Les baux à cheptel simple en Auxois aux xviii<sup>e</sup> et xix<sup>e</sup> siècles*, Dijon, eud, 1985, 392 p. [d'après thèse Droit, Dijon, 1981].
- FRÊCHE, Georges, *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières. Vers 1670-1789*, Paris, Cujas, 1974, xviii-983 p. [thèse Droit, Paris, 1969].
- GARNIER, Bernard, « L'approvisionnement de Paris en moutons (1780-1820) », *Annales de Normandie*, xl, 2, mai 1990, p. 83-101.
- Garnier, Bernard, « L'élevage et la commercialisation des bœufs en Basse-Normandie (1750-1900) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, à paraître.
- Garnier, Bernard, « La mise en herbe dans le Pays d'Auge au xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècle. Ampleur et modalités », *Annales de Normandie*, xxv, 3, octobre 1975, p. 157-180.
- Garnier, Bernard, « Production céréalière et mise en herbe. Lieuvin et Pays d'Auge aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles », *Annales de Normandie*, xx, 1, mars 1971, p. 33-53.
- Garnier, Bernard, « Viande et bêtes. Variations saisonnières de l'approvisionnement de Paris aux xviii<sup>e</sup> et xix<sup>e</sup> siècles », in *La Vie, la mort, la foi. Mélanges offerts à Pierre Chaunu*, Paris, puf, 1993, p. 147-170.
- Gilles, Jean-Pierre, *Les Nuits de fumature*, Mémoire pour le diplôme supérieur de notariat, Montpellier, Faculté de Droit et de Sciences économiques, 1978, 143 p. multigr.
- Hémardinquer, Jean-Jacques, « Faut-il démythifier le porc familial d'Ancien Régime ? », in *93<sup>e</sup> Congr. nat. Soc. sav. (Tours, 1968)*, *hist. mod.*, t. i : *L'Alimentation et ses problèmes*, Paris, Bibl. nat., 1971, p. 9-37 (repris dans *Annales esc*, xxv, 6, novembre-décembre 1970, p. 1745-1766).
- JACQUART, Jean, *La crise rurale en Île-de-France, 1550-1670*, Paris, A. Colin, 1974, 800 p. [thèse Lettres, Paris IV, 1971].

Lachiver, Marcel, « L'approvisionnement de Paris en viande au xviii<sup>e</sup> siècle », in *La France d'Ancien Régime. Études réunies en l'honneur de Pierre Goubert*, Toulouse, Privat, 1984, t. i, p. 345-354.

Le bail à louage, étudié ici autour de Rouen, est la forme régionale du bail à cheptel.

LE GOFF, Tim, *Vannes et sa région. Ville et campagne dans la France du xviii<sup>e</sup> siècle*, préface de Jean Meyer, Loudéac, Yves Salmon, 1989, 399 p. (éd. anglaise, 1981)

LEMAÎTRE, Nicole, *Un horizon bloqué. Ussel et la montagne limousine aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles*, Ussel, Musée du Pays d'Ussel, 1978, 240 p. [d'après thèse 3<sup>e</sup> cycle, Paris I, 1975].

Letaconnoux, J., « L'agriculture dans le département d'Ille-et-Vilaine en 1816 », *Ann. de Bret.* t. xxiv, 1908-1909, p. 599 et svtes.

MAILLARD, Brigitte, *Les Campagnes de Touraine au xviii<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 1998 [thèse Lettres, Rennes 2, 1992].

Martin, Daniel, « Élevage et délinquance en Auvergne au xviii<sup>e</sup> siècle », in *L'Élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe...*, cf. [1714], 1984, p. 325-334.

Méliet, Jean-Jacques, et Rouch, Philippe, « La « gazailhe », indicateur socio-économique en région d'élevage : l'exemple de la Ballongue [Ariège] de 1661 à 1690 », *Annales du Midi*, xcvi, 165, 1984, p. 5-30.

MERLE, Louis, *La métairie et l'évolution agraire de la Gâtine poitevine de la fin du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, EHESS, 1958, 252 p.

Merley, Jean, « Éléments sur la vie pastorale dans les Monts du Forez à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle », in *L'Élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe...*, cf. [1714], 1984, p. 355-365.

MERLEY, Jean, *La Haute-Loire de la fin de l'Ancien Régime aux débuts de la Troisième République (1776-1886)*, Le Puy, Archives départementales, 1974, 2 vol., 667 p. (*Cahiers de la Haute-Loire*).

MEYER, Jean, *La Noblesse bretonne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Imprim. nat., 1966, 2 vol., CV-1293 p. ; rééd. : Paris, EHESS, 1985 [thèse Lettres, Rennes, 1966].

MOLINIER, Alain, *Stagnations et croissance. Le Vivarais aux xvii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles*, Paris, EHESS, « Les Hommes et la Terre, 17 », 1985, 500 p. [thèse 3<sup>e</sup> cycle EHESS, 1977].

Moriceau, Jean-Marc, « La belle époque du porc dans les campagnes céréalières (vers 1550-1650) », in Durand, Robert, (éd.), *L'Homme, l'animal domestique et l'environnement du Moyen Âge au xviii<sup>e</sup> siècle...* op. cit, 1993, p. 243-256.

Moriceau, Jean-Marc, « Une question en renouvellement : l'histoire de l'élevage », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, à paraître.

MORICEAU, Jean-Marc, *Les Fermiers de l'Île-de-France. L'ascension d'un patronat agricole (xv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Fayard, 1994, 1071 p. [thèse Histoire, Paris I, 1992] ; 2<sup>e</sup> éd., Paris, Fayard, 1998

Morineau, Michel, « L'Auvergne et l'Atlantique (note sur la commercialisation des produits de l'élevage du Massif central au xviii<sup>e</sup> siècle) », in *L'Élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe...*, cf. [1714], 1984, p. 377-414.

MULLIEZ, Jacques, "Le cheval breton aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, connaissances scientifiques et savoir-faire paysan", in Actes des Conférences de l'université d'été des Enclos et des Monts d'Arrée (1990), Landivisiau, 1991, p. 82-97.

Mulliez, Jacques, « Pratiques populaires et science bourgeoise : l'élevage des gros bestiaux en France de 1750 à 1850 », in *L'Élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe...*, cf. [1714], 1984, p. 289-304.

Mulliez, Jacques, *Les Chevaux du royaume. Histoire de l'élevage du cheval et de la création des haras*, Paris, Montalba, 1983, 400 p.

Musset, René, « L'administration des haras et l'élevage du cheval en France au XVIII<sup>e</sup> siècle (1715-1790) », *rhmc*, xiii, 1909-1910, p. 36-57, et p. 133-152.

Musset, René, « L'élevage du cheval en France pendant la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et lettres de Caen*, 1939, p. 13-83.

Musset, René, *L'Élevage du cheval en France [précédé d'une bibliographie de l'élevage du cheval en France du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours, suivi d'études sur l'élevage du cheval dans le Perche, le Boulonnais et la Basse-Normandie]*, préface du comte Henri de Robien, Paris, Librairie agricole de la Maison Rustique, 1917, xxiv-232 p. [thèse complémentaire Lettres, Paris] ;

PERRONIN, Charles, « À partir des baux de métairies dans la région de Montaigut en Combraille au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *L'Élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe...*, cf. [1714], 1984, p. 367-376.

Poitrineau, Abel, « Le lait et la production fromagère dans les montagnes d'Auvergne au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *L'Élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe...*, cf. [1714], 1984, p. 249-262.

Poitrineau, Abel, « Productions animales et végétales dans les montagnes d'Auvergne au XVIII<sup>e</sup> siècle », in Goy, Joseph, et Le Roy Ladurie, Emmanuel, (dir.), *Prestations paysannes, dîmes, rente foncière...* [1974], 1982, p. 699-705.

POITRINEAU, Abel, *La Vie rurale en Basse-Auvergne au XVIII<sup>e</sup> siècle (1726-1789)*, Paris, PUF, 1965, 2 vol., 783 et 149 p. [thèse Lettres, Paris, 1966]. Cabourdin

Risse, Jacques, *Histoire de l'élevage français*, Paris, L'Harmattan, 1994, 365 p.

ROUDAULT, Fanch, "Les vaches bretonnes au XVIII<sup>e</sup> siècle", in *Charpiana. Mélanges offerts par ses amis à Jacques Charpy*, Rennes, Fédération des Sociétés savantes de Bretagne, 1991, p. 319-327

Roudaut, Fañch, « Les vaches bretonnes au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Charpiana. Mélanges offerts par ses amis à Jacques Charpy*, Rennes, 1991, p. 319-327.

Vallez, Jean-Marie, « Un marchand-herbager augeron à l'action : Michel Londe et ses bœufs de 1774 à 1805 », *Enquêtes Rurales*, 2, 1997, p. 37-62 (carte).

VIALLET, Hélène, *Les Alpagnes et la vie d'une communauté montagnarde : Beaufort du Moyen Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Annecy, Académie salésienne, 1993, 275 p. [Thèse École des chartes, 1988].

VIDALENC, Jean, « L'Approvisionnement de Paris en viande sous l'Ancien Régime », *rhes*, xxx, 1952, p. 116-132.